



# ÉTATS FINANCIERS MINISTÉRIELS CONSOLIDÉS 2015-2016 (NON AUDITÉS)



Défense  
nationale

National  
Defence

Canada







## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS (NON AUDITÉE)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère de la Défense nationale (MDN). Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales, qui sont basées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada à l'exception du traitement comptable des prestations de retraite, la présentation et les résultats découlant de l'application des conventions comptables n'entraînent aucune divergence notable par rapport aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements qui y sont présentés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du MDN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du MDN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du ministère sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation du système de CIRF fondée sur les risques pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Les résultats ainsi que les plans d'action découlant de cette évaluation sont résumés en annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne du MDN sont examinées par le personnel de la vérification interne, qui effectue des audits périodiques de différents secteurs des activités du MDN, ainsi que par le comité ministériel de vérification qui est chargé de surveiller les responsabilités de la direction en ce qui a trait au maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'un audit.

// Signé par //

**John Forster**

Sous-ministre

Ottawa, Canada

Date : 29 août 2016

// Signé par //

**Claude Rochette CPA, CMA**

Agent principal des finances



## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<b>2 604 294</b>	2 340 067
Indemnités de vacances et congés compensatoires	<b>176 928</b>	183 056
Dépôts et comptes en fiducie (note 5)	<b>4 272</b>	5 793
Revenus reportés (note 6)	<b>12 817</b>	10 329
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (note 7)	<b>695 218</b>	741 955
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 8)	<b>307 992</b>	371 676
Avantages sociaux futurs (note 9)	<b>900 801</b>	975 506
Passifs relatifs à l'assainissement (note 15)	<b>499 938</b>	425 388
Passifs futurs pour la restauration d'immobilisations (note 15)	<b>272 073</b>	1 313
<b>Total des passifs</b>	<b>5 474 333</b>	<b>5 055 083</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	<b>2 797 865</b>	2 617 311
Débiteurs (note 10)	<b>403 001</b>	239 479
Prêts et avances (note 11)	<b>39 052</b>	36 240
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>3 239 918</b>	<b>2 893 030</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Débiteurs (note 10)	<b>(11 898)</b>	(7 434)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(11 898)</b>	<b>(7 434)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>3 228 020</b>	<b>2 885 596</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>2 246 313</b>	<b>2 169 487</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance (note 12)	<b>644 158</b>	<b>777 819</b>
Stocks (note 13)	<b>6 234 105</b>	<b>6 327 022</b>
Immobilisations corporelles (note 14)	<b>32 392 302</b>	<b>32 202 831</b>
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>39 270 565</b>	<b>39 307 672</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>37 024 252</b>	<b>37 138 185</b>

Passif éventuel (note 16)

Obligations contractuelles (note 17)

**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.**

// Signé par //

**John Forster**

Sous-ministre  
Ottawa, Canada

Date : 29 août 2016

// Signé par //

**Claude Rochette CPA, CMA**

Agent principal des finances



## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE (NON AUDITÉ)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2016 Résultats prévus	2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Charges</b>			
Opérations de soutien et de combat de la Défense	<b>1 562 928</b>	<b>1 523 391</b>	1 417 712
Services de la Défense et contributions au gouvernement	<b>520 065</b>	<b>488 075</b>	538 513
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	<b>3 604 476</b>	<b>3 580 878</b>	3 396 504
Production des éléments de capacité de la Défense	<b>12 980 071</b>	<b>13 553 244</b>	12 923 307
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense	<b>427 224</b>	<b>441 809</b>	477 030
Services internes	<b>485 361</b>	<b>414 942</b>	416 475
<b>Total des charges</b>	<b>19 580 125</b>	<b>20 002 339</b>	<b>19 169 541</b>
<b>Revenus</b>			
Ventes de produits et services	<b>430 561</b>	<b>449 750</b>	439 437
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	<b>23 276</b>	<b>17 771</b>	170 308
Autre	<b>20 862</b>	<b>108 865</b>	20 882
Revenus d'intérêts et gains sur change	<b>10 531</b>	<b>20 758</b>	13 407
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	<b>(21 449)</b>	<b>(18 251)</b>	(43 144)
<b>Total des revenus</b>	<b>463 781</b>	<b>578 893</b>	<b>600 890</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>19 116 344</b>	<b>19 423 446</b>	<b>18 568 651</b>
<b>Activités transférées (note 19)</b>			
Charges	-	<b>1 338</b>	1 311
<b>Coût net des activités transférées</b>	-	<b>1 338</b>	<b>1 311</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>19 116 344</b>	<b>19 424 784</b>	<b>18 569 962</b>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>18 395 768</b>	17 566 888
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>180 554</b>	92 986
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 18)		<b>735 364</b>	720 303
Transfert de débiteurs à Services publics et Approvisionnement Canada (note 19)		<b>(307)</b>	(59 621)
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 14)		<b>(528)</b>	(7 372)
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>113 933</b>	<b>256 778</b>
Situation financière nette ministérielle — début de l'exercice		<b>37 138 185</b>	<b>37 394 963</b>
<b>Situation financière nette ministérielle — fin de l'exercice</b>		<b>37 024 252</b>	<b>37 138 185</b>

Information sectorielle (note 20)

**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.**

\*Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE MINISTÉRIELLE (NON AUDITÉ)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>113 933</b>	256 778
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>2 763 740</b>	2 852 844
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(2 490 333)</b>	(2 603 950)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	<b>(12 706)</b>	(17 145)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	<b>(420 222)</b>	(721 972)
Ajustements d'immobilisations corporelles	<b>349 520</b>	496 741
Transfert entre ministères	<b>(528)</b>	(7 372)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>189 471</b>	(854)
<b>Variation due aux stocks</b>	<b>(92 917)</b>	(102 747)
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>(133 661)</b>	153 978
<b>Augmentation nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>76 826</b>	<b>307 155</b>
Dette nette ministérielle — début de l'exercice	<b>2 169 487</b>	1 862 332
<b>Dette nette ministérielle — fin de l'exercice</b>	<b>2 246 313</b>	<b>2 169 487</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>19 424 784</b>	18 569 962
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie inclus dans le coût de fonctionnement net :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 490 333)	(2 603 950)
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(420 222)	(721 972)
Ajustements d'immobilisations corporelles	349 520	496 741
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(735 364)	(720 303)
<b>Payments de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrearages</b>	<b>307</b>	59 621
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Augmentation (diminution) des débiteurs	159 058	(654 073)
Augmentation (diminution) des prêts et avances	2 812	(4 635)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(133 661)	153 978
Augmentation (diminution) des stocks	(92 917)	(102 747)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(264 227)	60 223
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	6 128	9 626
Diminution (augmentation) des dépôts et comptes en fiducie	1 521	(2 448)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(2 488)	3 451
Diminution (augmentation) des comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance	46 737	63 447
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	74 705	33 226
Diminution (augmentation) du passif relatif à l'assainissement	(74 550)	37 036
Diminution (augmentation) du passif futur pour la restauration d'immobilisations	(270 760)	676
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>15 581 050</b>	<b>14 677 859</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 763 740	2 852 844
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(12 706)	(17 145)
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>2 751 034</b>	<b>2 835 699</b>
<b>Activités de financement</b>		
Paiements et ajustements au titre des contrats de location-acquisition	63 684	53 330
<b>Encaisse utilisée pour les activités de financement</b>	<b>63 684</b>	<b>53 330</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>18 395 768</b>	<b>17 566 888</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 1. Pouvoirs et objectifs

#### > POUVOIRS

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a été constitué aux termes de la *Loi sur la défense nationale* (LDN) sous l'autorité du ministre de la Défense nationale en vertu de l'article 3. Le ministre est aussi responsable des Forces canadiennes (FC) et est responsable pour toutes les questions de défense nationale en vertu de l'article 4. Le ministre est responsable de la construction et de l'entretien de tous les établissements et ouvrages de défense du Canada, et la recherche liée à la défense nationale et à la mise au point et au perfectionnement des matériels.

#### > OBJECTIFS

Au nom du peuple canadien, les Forces armées canadiennes (FAC) et le MDN se tiennent prêts à exercer trois rôles clés :

- Défendre le Canada — servir avec excellence au pays;
- Défendre l'Amérique du Nord — être un partenaire fort et viable des États-Unis pour défendre le continent; et
- Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale — en renouant avec la fière tradition du Canada en matière de leadership international.

La Défense a mis en œuvre une nouvelle architecture d'alignement des programmes (AAP), qui entre en vigueur au cours de l'année financière 2014-2015, et qui représente et expose plus fidèlement les « activités de la Défense ». Cette AAP décrit ce que la Défense fournit aux et pour les Canadiens, tout en illustrant la façon dont ces contributions et ces effets sont formés et livrés. Grâce à cette structure révisée, la Défense est mieux en mesure de s'attaquer à la granularité du programme et aux interdépendances requises par les examens stratégiques et d'institutionnaliser un paradigme de « gestion axée sur les résultats » qui appuiera la gestion stratégique de la Défense. Cette structure fournit également un cadre qui se prête mieux à la description

du rendement de la Défense ainsi qu'à la démonstration des résultats. Les activités liées aux Programmes ont été harmonisées et, dans de nombreux cas, regroupées dans la nouvelle AAP comme suit :

#### (a) Opérations de soutien et de combat de la Défense

Le Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense vise à offrir une puissance militaire dans le cadre d'opérations de combat, de sécurité, de stabilité et de surveillance menées en réaction à des menaces armées, ou à un risque d'agression armée, dans le but de protéger la souveraineté du Canada, d'appuyer les valeurs des Canadiens et de défendre les intérêts du gouvernement du Canada. Les résultats escomptés du Programme sont atteints par la mise en œuvre de capacités de la Défense à l'échelle nationale, continentale et internationale, de façon indépendante ou en collaboration avec des alliés, dans le but premier de contrer les menaces par la force militaire. L'expression « capacité de la Défense » fait référence à la capacité d'une force militaire d'obtenir les effets escomptés pour contrer une menace par la réalisation d'une opération de la Défense (ou la prestation d'un service de la Défense) en exécutant des tâches conformément aux concepts, aux doctrines et aux normes établis. Les forces militaires fournies par la Défense sont constituées d'éléments de force, soit des entités organisationnelles qui, elles, sont composées de membres des FAC et, dans certains cas, de membres du personnel du MDN. Les éléments de force comprennent les personnes, les renseignements spécialisés, le matériel (p. ex., équipement, plateformes, systèmes d'armes) et, dans certains cas, les biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre des capacités pour contrer les menaces. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La *Loi sur la défense nationale*, la politique en matière de défense, les traités et les accords internationaux, l'appartenance à des organisations militaires et les directives reçues par le gouvernement du Canada sous-tendent ce Programme. Les sous-programmes découlant de ce Programme



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

visent un éventail de menaces qui peuvent surgir dans divers contextes opérationnels, dans le cadre de divers mécanismes de prestation et dans diverses régions géographiques.

### (b) Services de la Défense et contributions au gouvernement

Le Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement vise à appuyer la réalisation des initiatives du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de sûreté, et à encourager la reconnaissance et la fierté à l'égard du Canada et des forces militaires canadiennes. Un tel soutien est fourni grâce à la prestation de services de la Défense uniques à l'appui d'autres éléments du gouvernement ou de la population canadienne. En vue de susciter et de partager un sentiment de fierté et de sensibiliser la population à l'égard de l'héritage, des contributions et du leadership militaires du Canada, la Défense fournit des services uniques ainsi que des occasions de sensibilisation, de préservation et de développement. Les services uniques de la Défense comprennent également les opérations menées en vue d'assurer ou d'améliorer la sécurité, la sûreté, la stabilité ou le bien-être des Canadiens ou de populations en péril d'autres nations, conformément aux valeurs canadiennes et aux intérêts du gouvernement du Canada, dans les situations où une défense contre des menaces armées pourrait être nécessaire mais ne constitue pas l'objectif premier. Les opérations sont menées en employant des éléments de force en vue d'atteindre un effet escompté dans des contextes précis grâce à l'exécution de tâches selon les concepts, les doctrines et les normes établis. Les éléments de force fournis par la Défense sont des entités organisationnelles composées de membres des FAC et, dans certains cas, de membres du personnel du MDN. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La Défense se tient prête en tout temps à employer des éléments de force dans le cadre de ce Programme; toutefois, des opérations d'envergure n'ont pas lieu systématiquement au cours de chaque année financière.

### (c) Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

Le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action produit et renouvelle les éléments de force de façon continue aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense, et pour la prestation du Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme vise ainsi à augmenter les chances de réussite et à diminuer les risques d'échec de la défense du Canada, en plus de promouvoir les intérêts du pays. Les résultats sont produits par la réunion des éléments de force provenant des éléments fondamentaux de capacité de la Défense (c.-à-d. : personnel militaire, matériel et systèmes d'information, information et, dans certains cas, biens immobiliers), et par leur intégration dans divers programmes d'instruction et de certification pour qu'ils atteignent le niveau de disponibilité opérationnelle requis afin de remplir des rôles établis à l'avance lors des opérations auxquelles ils sont affectés. La disponibilité opérationnelle s'entend des caractéristiques que sont le volume, l'endurance, la réactivité et la capacité chez les éléments de force qui ne sont pas employés. Ces caractéristiques servent à déterminer le niveau de risque auquel on s'exposerait si d'éventuels rôles étaient attribués à ces éléments dans le cadre d'opérations en cours et de contingence. Les éléments de force produits par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action sont organisés en portefeuilles selon les environnements terrestres, aériens et maritimes dans lesquels ils mènent leurs opérations. Il existe également des portefeuilles pour les éléments de force qui travaillent conjointement dans l'ensemble de ces domaines, et pour les éléments de force qui remplissent des fonctions de soutien commun. Au sein de ces portefeuilles, des éléments de force sont produits afin d'atteindre des objectifs de disponibilité opérationnelle. Ceux-ci assurent le maintien de la production sur des horizons à court terme et à moyen terme, et la conformité du nombre d'éléments de force disponibles pour participer à des opérations en cours et de contingence avec les niveaux acceptables de risque opérationnel.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### (d) Production des éléments de capacité de la Défense

Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise à appuyer la Défense par la production et le maintien de portefeuilles d'éléments fondamentaux de capacité de défense, de sorte que ceux-ci soient toujours disponibles en fonction des quantités, des combinaisons et des conditions nécessaires pour soutenir la chaîne de programmes offerts par la Défense, du Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense au Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action, qui, ensemble, permettent à la Défense de mener les activités du Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense et Services de la Défense et contributions au gouvernement. Les principaux éléments de capacité de la Défense sont le personnel militaire, le matériel et les systèmes d'information, l'information et les biens immobiliers. Le Programme Production des éléments de capacité de la Défense vise notamment à fournir de manière adéquate et constante du personnel et du matériel militaires à court terme et à long terme, de sorte que ces éléments puissent être intégrés afin de produire des éléments de force par le Programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action. Les résultats sont obtenus par l'intermédiaire de programmes subordonnés, lesquels sont axés sur des portefeuilles distincts : personnel militaire et organisation, matériel, biens immobiliers, ou systèmes d'information. On a recours à une approche de cycle de vie pour gérer chaque portefeuille. Les aspects essentiels de l'approche de cycle de vie sont des sous-sous-programmes offrant les principales fonctions de cycle de vie : mise en service; maintenance; mise à niveau et approvisionnement; retrait du service; gestion du portefeuille; et coordination et contrôle généraux. Le type d'activité se déroulant dans le cadre de chacune de ces fonctions principales dépend du portefeuille d'entités produites et, par conséquent, la répartition des fonctions de cycle de vie en sous-sous-programmes est propre à chaque portefeuille. L'autorité de ce Programme découle de la *Loi sur la défense nationale*.

### (e) Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

Le Programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense vise à fournir les bases analytiques et les connaissances nécessaires pour prévoir les changements relatifs aux menaces et à la sécurité et pour déterminer la demande se rattachant aux capacités de la Défense à court et à long terme afin de permettre une prise de décisions stratégiques fondées sur les résultats qui harmonisent l'introduction, la modification et le dessaisissement des capacités de la Défense et guident l'application des capacités existantes selon des degrés de risque acceptables. Les résultats sont obtenus par : l'établissement et la surveillance des objectifs à court terme de préparation des éléments de force et de l'exécution des opérations de la Défense; la détermination des leçons retenues à partir des opérations antérieures; l'évaluation des tendances en matière de défense et de sécurité; le développement et l'intégration de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes ainsi que de nouvelles méthodes pour exécuter les opérations; l'élaboration d'approches et la réalisation d'analyses des capacités de la Défense sur le plan stratégique, opérationnel et tactique; l'évaluation des capacités actuelles et futures; l'élaboration et l'évaluation de solution de rechange pour la Défense; la prestation d'une surveillance et expertise concernant les capacités de la Défense; et la planification de l'utilisation des capacités de la Défense pour des capacités de la Défense durables dans l'avenir. Ainsi, ce Programme appuie la Défense en fournissant les produits et services essentiels au Programme de *Production d'éléments de capacité de la Défense*, au Programme de Production d'éléments de force prête à l'action de la Défense et, en partie, au Programme Opérations de soutien et de combat de la Défense ainsi qu'au Programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce Programme habilite aussi directement la réalisation de la gestion et de la surveillance de la Défense dans son ensemble.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### (f) Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et à remplir les autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : les services de gestion et de surveillance, les services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales énoncées ci-après, qui sont basées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada. À l'exception du traitement comptable des prestations de retraite, la présentation et les résultats découlant de l'application des conventions comptables n'entraînent aucune divergence notable par rapport aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Les prestations de retraite pour les membres des FAC sont visées par les exigences énoncées dans la Norme comptable du Conseil du Trésor et décrites à l'alinéa 2(g) (i), qui prévoit que les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, et non du ministère. D'autres renseignements sont déclarés à la note 7.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### (a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation

des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégré au *Rapport sur les plans et les priorités* 2015-16. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état consolidé de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 2015-16.

### (b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont sous la responsabilité de l'administrateur général (AG). Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère et toutes les opérations et tous les soldes inter-organisationnels ont été éliminés. Le ministère englobe le MDN, les FAC et plusieurs organismes connexes dans le portefeuille de la Défense qui ont une mission de défense et qui font partie du Programme des services de la Défense.

Voici les organismes qui font partie de ces états financiers consolidés :

- Le Programme des cadets du Canada et les Rangers juniors canadiens;
- L'Agence de logement des Forces canadiennes;
- Recherche et développement pour la défense Canada;



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

- Le Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;
- Le Cabinet du Juge-avocat général;

Le Comité externe d'examen des griefs militaires, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications sont exclus de la consolidation parce qu'ils ne font pas partie du Programme des services de la Défense même s'ils relèvent du ministre de la Défense nationale.

### (c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### (d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### (e) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds reçus d'avance de tiers de l'extérieur pour l'approvisionnement en biens, la prestation de services ou l'utilisation d'actifs sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés

dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

- Les autres revenus sont comptabilisés dans la période où survient l'opération ou l'événement sous-jacent qui a engendré les revenus.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent pas servir à acquitter les passifs du ministère. Bien qu'il soit attendu que l'AG maintienne le contrôle comptable, il n'a pas d'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à être dépensés à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

### (f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères (ou aux conditions) d'admissibilité (pour les subventions) ou a satisfait aux exigences de rendement (pour les contributions) établis dans le cadre du Programme des paiements de transfert. En ce qui concerne le paiement des contributions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

et de soins dentaires, l'indemnisation des victimes d'accidents de travail et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### (g) Avantages sociaux futurs

#### (i) Prestations de retraite

Les employés civils admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère à l'égard du régime de retraite se limite aux cotisations versées tel que déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Le ministère administre les prestations de retraite pour les membres des FAC, forces régulière et de réserve. Le ministère cotise pour le service actuel ou passé des membres et finance les déficits actuariels déterminés par l'actuaire en chef du Canada. Outre les contributions régulières, la Loi actuelle exige également que le Ministère fasse des contributions pour remédier aux insuffisances actuarielles des régimes de pension. Ces cotisations du ministère sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Ce traitement comptable correspond au financement alloué aux ministères par le biais de crédits parlementaires. Les biens et les dettes relatifs au compte de pension de retraite du régime de pension des FAC ne sont pas reflétés dans l'état financier du Ministère, car le compte de pension de retraite relève du gouvernement et ces données sont présentées dans l'état financier consolidé du gouvernement du Canada. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

#### (ii) Indemnités de départ

Certains employés et membres des FAC ont droit à des indemnités de départ, conformément aux dispositions de leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés civils est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement. Le coût de l'obligation liée aux indemnités de départ gagnées par les membres des FAC est fondé sur une évaluation actuarielle calculée au moyen d'hypothèses démographiques relatives aux membres des FAC.

### (h) Débiteurs et prêts

Les débiteurs et les prêts sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

#### (i) Passifs éventuels — Réclamations et litiges

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles dépendamment si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et s'il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée, l'éventualité est présentée dans les notes aux états financiers.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### (j) Passifs environnementaux

Le passif environnemental est composé des coûts estimatifs liés à l'assainissement des sites contaminés ainsi que des coûts estimatifs liés aux obligations associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

#### (i) Sites contaminés

On comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité du site, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuel du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement. Pour les coûts d'assainissement qui incluent des rentrées de fonds futures s'étendant sur plus de 25 ans, le gouvernement du Canada utilise le taux d'intérêt débiteur de 25 ans.

#### (ii) Obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation

On comptabilise un passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le gouvernement à engager des coûts de mise hors service relativement à une

immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du gouvernement concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Si cette immobilisation est amortie complètement, les coûts liés à la mise hors service seront imputés aux charges. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsqu'on prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

#### (iii) Autres éléments de passif environnemental

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions explosives non explosées (UXO) lorsqu'il existe une base de mesure appropriée, qu'il soit attendu que des avantages économiques futurs seront perdus et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles envers des tiers, qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés. S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du ministère, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers. S'il existe une incertitude relative à la mesure, celle-ci est aussi divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### (k) Stocks

Les stocks comprennent les biens consommables (pièces de rechange irréparables, uniformes et vêtements, équipements médicaux et autres équipements, machines-outils, etc.) et les munitions (y compris les bombes et les missiles). Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen mobile pondéré. Les stocks gérés par les fournisseurs et qui ne sont pas enregistrés dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD) sont évalués selon la méthode de coûts utilisée par les fournisseurs (méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS), méthode du coût historique ou méthode du prix moyen mobile pondéré). Les items qui seront aliénés ne sont pas inclus dans la valeur des stocks puisqu'aucune valeur de récupération n'est attendue.

### (l) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains résultant de la conversion de devises sont présentés comme revenus au poste revenus d'intérêts et gains sur change, tandis que les pertes résultant de la conversion de devises sont présentées au poste autres charges dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette du ministère.

### (m) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 30 000 \$, y compris les contrats de location-acquisition, les améliorations et les améliorations locatives, sont capitalisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Un seuil de capitalisation inférieur à 30 000 \$ peut s'appliquer aux éléments d'actif groupés. Les éléments d'actif groupés

représentent les articles à l'appui d'immobilisations (par exemple, pièces de rechange, etc.). Ceux-ci sont regroupés et traités comme des immobilisations, du point de vue des finances. La valeur des éléments d'actif groupés est incluse dans la valeur des immobilisations qu'ils appuient.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	10 à 40 ans
Travaux	5 à 40 ans
Machinerie et équipement	3 à 30 ans
Matériel informatique	3 à 30 ans
Logiciels	2 à 10 ans
Armement et matériel de défense	3 à 30 ans
Autre équipement	5 à 30 ans
Navires et bateaux	10 à 30 ans
Aéronefs	20 à 40 ans
Véhicules motorisés non militaires	2 à 30 ans
Véhicules militaires	3 à 25 ans
Autres véhicules	4 à 30 ans
Améliorations locatives	Le moins du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Durée du bail ou de la vie économique

API sont amortis à la durée de vie utile estimative de l'équipement supporté premier.

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie d'immobilisations applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### (n) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs et les gains éventuels, les passifs relatifs à l'assainissement, les passifs futurs pour la restauration d'immobilisations, le passif au titre des avantages sociaux futurs, les provisions pour créances douteuses, provisions pour estimer des erreurs de prix et de la valeur des stocks dormants et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées au cours d'exercices précédents, de l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices à venir. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>19 424 784</b>	18 569 962
<b>Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les autorisations :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 490 333)	(2 603 950)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(735 364)	(720 303)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	74 705	33 226
Remboursement de charges des exercices précédents	68 818	127 453
Diminution (augmentation) des indemnités de vacance et congés compensatoires	6 128	9 626
Perte découlant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(420 222)	(721 972)
Ajustements d'immobilisations corporelles	349 520	496 741
Remboursement des dépenses de programme	155 450	(3 344)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(2 488)	3 451
Diminution (augmentation) des charges à payer non imputées aux autorisations	(2 010)	84 125
Dépense pour mauvaises créances	(155 135)	794
Vente de biens immobiliers par l'intermédiaire de la Société immobilière du Canada	0	153 166
Diminution (augmentation) des passifs relatifs à l'assainissement	(74 550)	37 036
Diminution (augmentation) des passifs futurs pour la restauration d'immobilisations	(270 760)	676
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(12 706)	(17 145)
Divers	314 699	(42 290)
<b>Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les autorisations</b>	<b>(3 194 248)</b>	<b>(3 162 710)</b>
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 763 740	2 852 844
Diminution (augmentation) des obligations au titre des d'immobilisations corporelles louées	63 684	53 330
Augmentation (diminution) d'achat de stocks (moins utilisation et ajustements)	(92 917)	(102 747)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(133 661)	153 978
Paitements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages	307	59 621
Revenus perçus des débiteurs d'exercices antérieurs	(165 616)	29 660
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>2 435 537</b>	<b>3 046 686</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>18 666 073</b>	<b>18 453 938</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 164 552</b>	13 817 380
<b>Crédit 5 — Dépenses en capital</b>	<b>4 105 468</b>	4 835 558
<b>Crédit 10 — Subventions et contributions</b>	<b>165 552</b>	178 765
<b>Montants législatifs</b>	<b>1 561 838</b>	1 621 453
<b>Moins :</b>		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	<b>(1 203 563)</b>	(1 692 267)
Affectations bloquées et autres ressources inutilisées prévues	<b>(36 063)</b>	(99 929)
Ressources inutilisées résiduelles	<b>(91 711)</b>	(207 022)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>18 666 073</b>	<b>18 453 938</b>

### 4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous donne le détail des créditeurs et des charges à payer du ministère :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Créditeurs — autres ministères et organismes	<b>109 517</b>	74 805
Créditeurs — parties externes	<b>1 668 479</b>	1 495 108
	<b>1 777 996</b>	1 569 913
Charges à payer *	<b>826 298</b>	770 154
<b>Total des créditeurs et des charges à payer</b>	<b>2 604 294</b>	<b>2 340 067</b>

\* Dans le *Plan d'action économique du Canada de 2012*, le gouvernement a annoncé des mesures économiques que les ministères devront mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices financiers à compter de 2012-13. En conséquence, au 31 mars 2016, le ministère a enregistré une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de l'ordre de 22,4 millions de dollars (24,6 millions de dollars en 2014-15) dans les charges à payer pour refléter les coûts estimatifs de réaménagement des effectifs.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 5. Dépôts et comptes en fiducies

Le tableau suivant donne le détail des dépôts et comptes en fiducie du ministère :

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Dépôt de garantie d'entrepreneur</b>		
Dépôts, solde au début de l'exercice	<b>4 554</b>	2 588
Dépôts reçus	<b>7 188</b>	7 037
Remboursements	<b>(8 244)</b>	(5 071)
<b>Dépôt de garantie d'entrepreneur, solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 498</b>	<b>4 554</b>
<b>Compte en fiducie, Successions — Forces armées*</b>		
Compte en fiducie, solde au début de l'exercice	<b>1 239</b>	757
Fonds reçus	<b>1 165</b>	1 783
Paitements	<b>(1 630)</b>	(1 301)
<b>Compte en fiducie, Successions — Forces armées, solde à la fin de l'exercice</b>	<b>774</b>	<b>1 239</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>4 272</b>	<b>5 793</b>

\* Le compte en fiducie, Successions — Forces armées est un compte servant à inscrire les successions militaires des membres des Forces canadiennes décédés, en conformité avec l'article 42 de la *Loi sur la défense nationale*. L'actif net des successions est distribué aux héritiers légaux sous l'administration du Juge-avocat général en sa qualité de directeur des successions.

### 6. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés, résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges en lien avec les droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Gouvernement étranger</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>4 539</b>	5 368
Fonds reçus	<b>89 878</b>	87 677
Revenus constatés	<b>(88 076)</b>	(88 506)
<b>Gouvernement étranger, solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 341</b>	<b>4 539</b>
<b>Autres comptes à des fins déterminées</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>5 790</b>	8 412
Fonds reçus	<b>3 727</b>	2 888
Revenus constatés	<b>(3 041)</b>	(5 510)
<b>Autres comptes à des fins déterminées, solde à la fin de l'exercice</b>	<b>6 476</b>	<b>5 790</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>12 817</b>	<b>10 329</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 7. Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance

Les présents régimes de pension des Forces canadiennes (les « régimes de pension des FC »), établis en 1901 en vertu de la *Loi sur la pension de la milice*, sont administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*. Le Régime de retraite des Forces canadiennes (RRFC) s'applique à tous les membres de la Force régulière des FAC. Les membres de la Force de réserve disposant d'un nombre suffisant d'années de services et de gains ouvrant droit à pension sont couverts par le RRFC ou le Régime de pension de la Force de réserve (RPFR), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007, selon leur statut d'employé et leurs gains.

Le ministère maintient des comptes pour enregistrer les opérations liées aux régimes de pension des FC qui comprennent le compte de pension de retraite des Forces canadiennes, le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes, le compte de conventions de retraite et le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve. Ces comptes servent à la comptabilisation des cotisations, des versements de prestations, des intérêts créditeurs, des impôts remboursables, des débits et crédits d'évaluation actuarielle découlant de l'examen triennal et des transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP).

La valeur des passifs inscrits dans les présents états financiers ne comprennent pas la valeur actuarielle des passifs établis par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières ni les détails des placements détenus par Investissements PSP.

L'information additionnelle sur les régimes de pension des FC, y compris les états financiers audités, est publiée dans le rapport annuel des régimes de pension des Forces canadiennes, qui est disponible par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale. Pour obtenir d'autres renseignements sur Investissements PSP, veuillez consulter leur site Web à l'adresse [www.pspib.ca](http://www.pspib.ca).

Le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes et le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve ne rapportent pas de l'intérêt. Les comptes de la caisse de retraite sont simplement des comptes de transit. Le solde des comptes de la caisse de retraite à la fin de l'exercice représente le montant des cotisations nettes transférables à Investissements PSP.

Le ministère gère aussi le compte de prestations de décès des Forces régulières, qui fournit une assurance-vie aux membres cotisants et aux anciens membres des FAC. Ce compte est utilisé pour comptabiliser les cotisations, les primes, les intérêts et les prestations versées.

Le compte de conventions de retraite (CR) comptabilise les transactions pour les prestations de retraite versées qui excèdent les montants alloués par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le compte de CR est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et un transfert est effectué annuellement entre le compte de CR et l'ARC pour remettre un impôt remboursable de 50 % en ce qui concerne les contributions nettes et les crédits d'intérêt ou pour obtenir un crédit de remboursement basé sur les paiements de prestations nets. En date du 31 mars 2016, le total de l'impôt remboursable transféré se chiffre à 382 millions de dollars (362 millions de dollars en 2014-15).



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 7. Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (suite)

Le tableau suivant donne le détail passif des comptes de pension de Forces canadiennes et d'assurance comme dans présentées à l'état de la situation financière :

(en milliers de dollars)	2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>183 465</b>	263 355
Rentrées de fonds et autres crédits	<b>1 461 393</b>	1 437 566
Paiements et autres débits	<b>(626 688)</b>	(577 530)
Transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	<b>(849 312)</b>	(939 926)
<b>Compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes – Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>168 858</b>	<b>183 465</b>
<b>Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>(2 552)</b>	1 609
Rentrées de fonds et autres crédits	<b>71 473</b>	95 348
Paiements et autres débits	<b>(120 113)</b>	(80 450)
Transferts à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	<b>0</b>	(19 059)
<b>Compte de la caisse de retraite de la Force de réserve – Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(51 192)</b>	<b>(2 552)</b>
<b>Compte de conventions de retraite</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>373 531</b>	351 186
Rentrées de fonds et autres crédits	<b>46 898</b>	49 657
Paiements et autres débits	<b>(28 329)</b>	(27 312)
<b>Compte de conventions de retraite – Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>392 100</b>	<b>373 531</b>
<b>Compte des prestations de décès de la Force régulière</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>187 511</b>	189 252
Rentrées de fonds et autres crédits	<b>28 524</b>	29 775
Paiements et autres débits	<b>(30 583)</b>	(31 516)
<b>Compte des prestations de décès de la Force régulière – Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>185 452</b>	<b>187 511</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>695 218</b>	<b>741 955</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 7a. Compte de pension de retraite des Forces canadiennes

Le compte de pension de retraite des Forces canadiennes (ci-après compte de pension de retraite) a été créé pour enregistrer les transactions théoriques se rapportant aux services rendus avant le 1er avril 2000. Le compte de pension de retraite ne détient aucun placement. Le montant des intérêts est crédité au compte comme si l'encaisse nette qui y est comptabilisée était placée trimestriellement dans un portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada à 20 ans émises à des taux établis par règlement et détenues jusqu'à leur échéance.

L'actif et le passif relatifs au compte de pension de retraite du régime de pension des FAC ne sont pas reflétés dans les états financiers du ministère (voir la note 21), car le compte de pension de retraite relève du gouvernement du Canada.

Le tableau ci-dessous n'inclut pas la valeur actuarielle des passifs déterminée par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, et il est fourni uniquement à titre d'information pour déclarer les opérations et les soldes de compte.

Les données détaillées du compte de pension de retraite, y compris les excédents ou les déficits actuariels, sont présentées dans le rapport annuel sur les régimes de retraite des Forces armées canadiennes et dans les *comptes publics du Canada*.

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Compte de pension de retraite des Forces canadiennes</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>46 118 651</b>	46 297 376
Rentrées de fonds et autres crédits	<b>2 145 885</b>	2 314 616
Paiements et autres débits	<b>(2 569 383)</b>	(2 493 341)
<b>Compte de pension de retraite des Forces canadiennes – Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>45 695 153</b>	<b>46 118 651</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 8. Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées

Le ministère a conclu des contrats de location de immeubles et des aéronefs (voir note 14) d'une valeur de 852 millions de dollars dont l'amortissement cumulé s'élève à 618 millions de dollars au 31 mars 2016 (852 millions de dollars et 577 millions de dollars respectivement au 31 mars 2015). L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Total des versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition	Intérêts théoriques (5,29 % à 8,05 %)	Solde de l'obligation 2016	Solde de l'obligation 2015
Immeubles	110 728	(27 637)	<b>83 091</b>	92 072
Aéronefs	252 568	(27 667)	<b>224 901</b>	279 604
<b>Total</b>	<b>363 296</b>	<b>(55 304)</b>	<b>307 992</b>	<b>371 676</b>

#### Versements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition

(en milliers de dollars)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 et années suivantes
Immeubles	13 531	13 854	11 780	11 185	60 378
Aéronefs	70 105	70 105	70 106	38 652	3 600
<b>Total</b>	<b>83 636</b>	<b>83 959</b>	<b>81 886</b>	<b>49 837</b>	<b>63 978</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 9. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite :

Les employés du ministère participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les cotisations des employés ont été réparties en deux groupes : le groupe 1 est pour les cotisations des membres existants et contribuants au coût du régime en date du 31 décembre 2012 et le groupe 2 est pour les cotisations des nouveaux membres qui contribuent au coût du régime depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux de cotisation varie selon le groupe.

En 2015-16, les charges s'élèvent à 178,4 millions de dollars (182,1 millions de dollars en 2014-15). Pour les cotisants du groupe 1, la charge représente environ 1,25 fois (1,41 fois en 2014-15) les cotisations des employés, et pour les cotisants du groupe 2, environ 1,24 fois (1,39 fois en 2014-15) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère en ce qui concerne le régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inclus dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

Les membres des FAC de la Force régulière et les membres admissibles de la Force de réserve participent au Régime de retraite des Forces canadiennes, parrainé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les membres des FAC de la Force de la réserve, qui ne sont pas admissibles au Régime de pension de retraite des Forces canadiennes, peuvent être admissibles au Régime de pension de la Force de réserve, parrainé par le gouvernement du Canada et administré par le ministère. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 1,5 % par année du total des gains ouvrant droit à pension durant le service du membre, plus à un taux additionnel de 0,5 % multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives pour les membres qui ne sont pas encore admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime de pension de retraite des FC pour le service courant et le service antérieur. En 2015-2016, les charges s'élèvent à 999,7 millions de dollars (1 063,8 millions de dollars en 2014-2015), soit environ 2,07 fois (1,87 fois en 2014-2015) les cotisations des employés.

Il incombe au ministère d'assumer la gestion du programme et l'administration quotidienne des régimes de pension de retraite des FC. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 9. Avantages sociaux futurs (suite)

À la suite de l'évaluation actuarielle aux fins de financement effectuée par le Bureau de l'actuaire en chef, le président du Conseil du Trésor a approuvé ce qui suit :

- Des ajustements actuariels annuels de 170 millions de dollars (170 millions de dollars en 2014-15) pour financer le déficit dans le compte de la caisse de retraite des Forces canadiennes et de 1,9 millions de dollars (1,9 dollar en 2014-15) pour le compte de la caisse de retraite de la Force de réserve, jusqu'à ce que le déficit soit financé conformément à l'évaluation actuarielle triennale.

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces ajustements, veuillez consulter les rapports actuariels accessibles sur le site Web du Bureau de l'actuaire en chef, à l'adresse : <http://www.osfi-bsif.gc.ca>.

#### (b) Indemnités de départ :

Le ministère verse des indemnités de départ aux employés de la fonction publique et aux membres des FAC en fonction de l'admissibilité, des années de service, du salaire à la cessation d'emploi et de la période de service autorisée. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces changements ont été intégrés dans le calcul de l'obligation au titre des indemnités de départ courues.

Au 31 mars, les indemnités de départs totalisaient :

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Employés de la fonction publique</b>		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	<b>113 806</b>	87 852
Charge pour l'exercice	<b>9 092</b>	56 220
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(14 197)</b>	(30 266)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>108 701</b>	<b>113 806</b>
<b>Membres des Forces armées canadiennes</b>		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	<b>861 700</b>	920 880
Charge pour l'exercice	<b>13 902</b>	95 040
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(83 502)</b>	(154 220)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>792 100</b>	<b>861 700</b>
<b>Total obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>900 801</b>	<b>975 506</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 10. Débiteurs

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Entités externes	<b>389 285</b>	110 967
Autres ministères du gouvernement	<b>175 184</b>	135 430
	<b>564 469</b>	<b>246 397</b>
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	<b>161 468</b>	6 918
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>403 001</b>	<b>239 479</b>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	<b>(11 898)</b>	(7 434)
<b>Débiteurs nets</b>	<b>391 103</b>	<b>232 045</b>

### 11. Prêts et avances

Le tableau suivant présente en détail les prêts et avances :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Comptes d'avances fixes, avances permanentes et prêts autorisés aux membres des FAC	<b>38 858</b>	36 230
Avances comptables (avances temporaires)	<b>194</b>	10
<b>Total des prêts et avances</b>	<b>39 052</b>	<b>36 240</b>

### 12. Charges payées d'avance

Le tableau suivant donne le détail des charges payées d'avance :

(en milliers de dollars)	2016	2015*
Achats militaires à l'étranger	<b>209 300</b>	318 044
Projet Mercury Global concernant le système de communications par satellite militaire à large bande	<b>184 275</b>	158 132
Project de capacité de transport aérien	<b>80 168</b>	72 459
Missiles Sea Sparrow	<b>75 461</b>	120 588
Entraînement en vol de l'OTAN au Canada (NFTC)	<b>53 764</b>	53 023
Location d'immeubles	<b>15 217</b>	17 450
Autres achats	<b>25 973</b>	38 123
<b>Total des charges payées d'avance</b>	<b>644 158</b>	<b>777 819</b>

\* Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclasés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 13. Stocks

Le tableau suivant présente les détails des stocks, évalués au coût selon la méthode du coût moyen mobile pondéré, à l'exception des stocks détenus par les fournisseurs, qui sont évalués selon la méthode de coûts utilisée par ces derniers :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Munitions, bombes et missiles	<b>3 484 381</b>	3 550 582
Stocks détenus par les fournisseurs	<b>381 016</b>	397 827
Uniformes et vêtements	<b>370 566</b>	418 854
Équipement de communications et d'information et pièces et accessoires électriques	<b>335 787</b>	313 183
Métal	<b>295 828</b>	301 078
Équipement d'ingénierie, technique et de vérification et machines-outils	<b>274 480</b>	272 408
Pièces de rechange pour l'équipement terrestre	<b>229 772</b>	211 153
Pièces de rechange pour les navires	<b>189 952</b>	187 806
Pièces de rechange pour les aéronefs	<b>148 916</b>	153 558
Bouées sonar, pièces et accessoires	<b>146 598</b>	134 486
Équipement médical	<b>105 978</b>	113 164
Carburant, pétrole et huile	<b>64 633</b>	68 020
Divers	<b>206 198</b>	204 903
<b>Total des stocks</b>	<b>6 234 105</b>	<b>6 327 022</b>

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette du ministère se chiffre à 587 millions de dollars en 2015-16 (501 millions de dollars en 2014-15).

Le ministère entreprend un examen de ses processus opérationnels relatifs à l'évaluation des stocks. Une analyse achevée en 2015-16 a donné lieu à l'attribution d'une indemnité de 131 millions de dollars, consignée dans le tableau ci-dessus.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 14. Immobilisations corporelles et amortissement cumulé

Le tableau suivant donne les détails du coût des immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice (Après redressement note 21)	Ajustements <sup>(1)</sup>	Acquisitions	Dispositions et aliénations	Solde à la fin de l'exercice
<b>Terrains, immeubles et travaux</b>					
Terrains	86 915	4	0	(654)	<b>86 265</b>
Immeubles	9 094 492	590 905	4 691	(48 485)	<b>9 641 603</b>
Travaux	2 504 086	86 311	33	(4 429)	<b>2 586 001</b>
	<b>11 685 493</b>	<b>677 220</b>	<b>4 724</b>	<b>(53 568)</b>	<b>12 313 869</b>
<b>Machinerie et équipement</b>					
Machinerie et équipement	6 778 835	173 502	85 690	(50 778)	<b>6 987 249</b>
Matériel informatique	7 040 222	(3 990)	55 050	(2 302)	<b>7 088 980</b>
Logiciels	788 645	113 974	320	(480)	<b>902 459</b>
Armement et matériel de défense	5 992 415	34 597	10 676	(619 403)	<b>5 418 285</b>
Autre équipement	104 307	(527)	1 195	(2 208)	<b>102 767</b>
	<b>20 704 424</b>	<b>317 556</b>	<b>152 931</b>	<b>(675 171)</b>	<b>20 499 740</b>
<b>Navires, aéronefs et véhicules</b>					
Navires et bateaux	12 197 569	1 935 957	9 926	(71 659)	<b>14 071 793</b>
Aéronefs	17 463 253	1 032 879	19 075	(73 450)	<b>18 441 757</b>
Véhicules motorisés non militaires	870 477	11 142	50 181	(42 531)	<b>889 269</b>
Véhicules militaires	1 728 768	4 035	2 684	(52 643)	<b>1 682 844</b>
Autres véhicules	406 300	18 027	16 051	(4 812)	<b>435 566</b>
	<b>32 666 367</b>	<b>3 002 040</b>	<b>97 917</b>	<b>(245 095)</b>	<b>35 521 229</b>
<b>Améliorations locatives</b>					
Améliorations locatives	66 366	10 100	0	0	<b>76 466</b>
	<b>66 366</b>	<b>10 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>76 466</b>
<b>Immobilisations corporelles louées</b>					
Immeubles	155 400	0	0	0	<b>155 400</b>
Autre équipement	48	0	0	0	<b>48</b>
Aéronefs	696 876	0	0	0	<b>696 876</b>
	<b>852 324</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>852 324</b>
<b>Actifs en construction</b>					
Immeubles	999 944	(601 212)	461 032	0	<b>859 764</b>
Travaux d'ingénierie	79 602	(82 745)	105 292	0	<b>102 149</b>
Logiciels	254 084	(94 824)	44 867	0	<b>204 127</b>
Équipement	6 419 940	(3 630 211)	1 896 977	(4 982)	<b>4 681 724</b>
	<b>7 753 570</b>	<b>(4 408 992)</b>	<b>2 508 168</b>	<b>(4 982)</b>	<b>5 847 764</b>
<b>Total des immobilisations corporelles brutes</b>	<b>73 728 544</b>	<b>(402 076)</b>	<b>2 763 740</b>	<b>(978 816)</b>	<b>75 111 392</b>

(1) Les ajustements de l'exercice courant représentent les ajustements aux éléments d'actif groupés, la capitalisation des actifs en construction, les reclassifications et les ajustements d'immobilisations corporelles.

En 2015-16, le ministère a transféré des terrains (valeur comptable de 12,48 milliers de dollars), immeubles (valeur comptable nette de 1 776,87 milliers de dollars), et travaux et infrastructures (valeur comptable nette de un dollar) à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le ministère a également reçu en 2015-16 immeubles (valeur comptable nette de un dollar) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de l'équipement (valeur comptable nette de 1 261,32 milliers de dollars) de Service correctionnel Canada. Ces transferts sont inclus dans la colonne « Ajustements ».



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 14. Immobilisations corporelles et amortissement cumulé (suite)

Le tableau suivant donne les détails de l'amortissement des immobilisations corporelles et sa valeur comptable nette :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice (Après redressement note 21)	Ajustements	Acquisitions	Dispositions et aliénations	Solde à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette	
						2016	2015 (Après redressement note 21)
<b>Terrains, immeubles et travaux</b>							
Terrains						<b>86 265</b>	86 915
Immeubles	3 994 269	3 030	239 665	(34 031)	<b>4 202 933</b>	<b>5 438 670</b>	5 100 223
Travaux	1 383 236	213	72 436	(4 074)	<b>1 451 811</b>	<b>1 134 190</b>	1 120 850
	<b>5 377 505</b>	<b>3 243</b>	<b>312 101</b>	<b>(38 105)</b>	<b>5 654 744</b>	<b>6 659 125</b>	<b>6 307 988</b>
<b>Machinerie et équipement</b>							
Machinerie et équipement	5 118 200	(126 712)	237 904	(47 254)	<b>5 182 138</b>	<b>1 805 111</b>	1 660 635
Matériel informatique	6 194 272	(77 581)	251 526	(1 908)	<b>6 366 309</b>	<b>722 671</b>	845 950
Logiciels	465 356	(267)	59 943	(57)	<b>524 975</b>	<b>377 484</b>	323 289
Armement et matériel de défense	3 575 746	(483 414)	189 449	(311 006)	<b>2 970 775</b>	<b>2 447 510</b>	2 416 669
Autre équipement	71 240	(531)	6 742	(1 550)	<b>75 901</b>	<b>26 866</b>	33 067
	<b>15 424 814</b>	<b>(688 505)</b>	<b>745 564</b>	<b>(361 775)</b>	<b>15 120 098</b>	<b>5 379 642</b>	<b>5 279 610</b>
<b>Navires, aéronefs et véhicules</b>							
Navires et bateaux	8 380 342	50 335	532 584	(25 300)	<b>8 937 961</b>	<b>5 133 832</b>	3 817 227
Aéronefs	9 591 298	(129 524)	711 865	(25 207)	<b>10 148 432</b>	<b>8 293 325</b>	7 871 955
Véhicules motorisés non militaires	567 044	2 361	57 911	(41 392)	<b>585 924</b>	<b>303 345</b>	303 433
Véhicules militaires	1 305 683	(1 892)	66 027	(49 530)	<b>1 320 288</b>	<b>362 556</b>	423 085
Autres véhicules	273 998	9 210	16 891	(4 579)	<b>295 520</b>	<b>140 046</b>	132 302
	<b>20 118 365</b>	<b>(69 510)</b>	<b>1 385 278</b>	<b>(146 008)</b>	<b>21 288 125</b>	<b>14 233 104</b>	<b>12 548 002</b>
<b>Améliorations locatives</b>							
Améliorations locatives	27 917	3 704	6 785	0	<b>38 406</b>	<b>38 060</b>	38 449
	<b>27 917</b>	<b>3 704</b>	<b>6 785</b>	<b>0</b>	<b>38 406</b>	<b>38 060</b>	<b>38 449</b>
<b>Immobilisations corporelles louées</b>							
Immeubles	73 834	0	6 803	0	<b>80 637</b>	<b>74 763</b>	81 566
Autre équipement	48	0	0	0	<b>48</b>	<b>0</b>	0
Aéronefs	503 230	0	33 802	0	<b>537 032</b>	<b>159 844</b>	193 646
	<b>577 112</b>	<b>0</b>	<b>40 605</b>	<b>0</b>	<b>617 717</b>	<b>234 607</b>	<b>275 212</b>
<b>Actifs en construction</b>							
Immeubles						<b>859 764</b>	999 944
Travaux d'ingénierie						<b>102 149</b>	79 602
Logiciels						<b>204 127</b>	254 084
Équipement						<b>4 681 724</b>	6 419 940
						<b>5 847 764</b>	<b>7 753 570</b>
<b>Total</b>	<b>41 525 713</b>	<b>(751 068)</b>	<b>2 490 333</b>	<b>(545 888)</b>	<b>42 719 090</b>	<b>32 392 302</b>	<b>32 202 831</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 15. Passifs environnementaux

#### (a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une « Approche fédérale en matière de lieux contaminés », qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le ministère a relevé environ 1 184 sites (1 221 sites en 2014-15) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le ministère en a recensé 253 sites (219 sites en 2014-15) pour lesquels des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 499 937 631 \$ (425 387 988 \$ en 2014-15) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites et se fonde sur un examen des résultats de l'évaluation des sites par des entrepreneurs d'ingénierie/scientifiques et sur les solutions possibles d'assainissement proposées.

En 2015-16, un modèle statistique se fondant les coûts historiques afférents à des sites contaminés ayant des fonctions semblables fut développée pour estimer le passif des sites non évalués. En conséquence, il existe 234 sites non évalués pour lesquels un passif estimé de 19 432 968 \$ a été enregistré dans le gouvernement des états financière du Canada prospectivement en 2015-16. Cet estimé sera raffiné dans les années futures au fur et à mesure que les sites seront évalués et les coûts estimés seront révisés.

La combinaison de ces deux estimations constitue la meilleure estimation de la direction concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la

norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers. On a utilisé la technique de la valeur actualisée nette à l'égard des sites auxquels devraient être associés des flux de trésorerie s'étendant sur de longues périodes futures.

Des 1 184 autres sites, 66 sites ont été fermés, soit qu'ils ont été assainis ou évalués et non jugés contaminés, et il existe 865 sites dont le passif estimatif n'a pas été déterminé, principalement en raison du fait que ces sites n'ont pas encore été entièrement évalués et que leur contamination n'a pas encore été confirmée, ou du fait qu'ils n'ont pas élaboré un plan détaillé de remise en état. Alors que les sites sont évalués, si l'on constate une contamination et si cette dernière excède la norme environnementale, un passif sera constaté dès qu'une estimation raisonnable pourra être réalisée.

Sur les 865 sites qui ne sont associés à aucun passif, 35 sont considérés comme étant de priorité d'action élevée car ils présentent un plus grand risque pour la santé humaine ou l'environnement. Ces sites sont à différentes étapes d'examen et d'évaluation pour développer une stratégie d'assainissement ou de gestion des risques. Les passifs afférents seront comptabilisés dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. 376 sites sont considérés comme étant de priorité moyenne à faible, en fonction du niveau de risque peu élevé pour la santé humaine ou l'environnement. Ces sites feront l'objet d'une évaluation et d'un assainissement en fonction de la détermination des risques et seront priorisés dans les plans ministériels. 285 sites ne sont pas encore classifiés, car ils n'en sont qu'aux premiers stades des essais et la contamination n'a pas encore été déterminée. 141 sites ne sont pas considérés comme des domaines d'action prioritaires, car les renseignements indiquent l'absence probable de toute incidence environnementale ou menace pour la santé humaine significative; aucune mesure n'est probablement nécessaire, à moins que de nouveaux



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 15. Passifs environnementaux (suite)

renseignements ne donnent lieu à des préoccupations plus importantes, auquel cas les sites seront réexaminés. Les renseignements sur 28 sites sont actuellement insuffisants pour pouvoir les classifier. Des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour classifier ces sites, mais ils ne sont pas disponibles pour le moment. Les sites seront réexaminés au fur et à mesure que les renseignements supplémentaires deviendront disponibles.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2016 et du 31 mars 2015. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2 %. L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le taux d'intérêt débiteur du gouvernement du Canada qui s'applique aux emprunts à échéance similaire pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux de mars 2016 vont de 0,62 % pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,13 % pour les emprunts qui échoient à 25 ans ou plus.

2016				
Nature et source	Nombre de sites	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non-actualisées)	Recouvrements estimatifs
Sites militaires actuels ou anciens	112	413 263 501	<b>431 562 359</b>	-
Pratiques liées aux carburants	81	39 618 426	<b>40 838 443</b>	-
Sites d'envouissement/de déchets	42	38 829 243	<b>40 313 521</b>	-
Actif de génie/Transport aérien et terrestre	2	961 733	<b>1 018 834</b>	-
Installations maritimes/Sites aquatiques	1	3 354 785	<b>3 416 715</b>	-
Bureaux/sites commerciaux ou industriels	10	1 093 217	<b>1 120 804</b>	-
Autres	5	2 816 726	<b>2 855 682</b>	-
<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>499 937 631</b>	<b>521 126 358</b>	-

2015				
Nature et source	Nombre de sites	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non-actualisées)	Recouvrements estimatifs
Sites militaires actuels ou anciens	111	343 158 471	<b>360 746 891</b>	-
Pratiques liées aux carburants	59	33 517 936	<b>34 660 817</b>	-
Sites d'envouissement/de déchets	36	45 420 099	<b>47 365 958</b>	-
Actif de génie/Transport aérien et terrestre	1	269 331	<b>277 637</b>	-
Installations maritimes/Sites aquatiques	0	-	-	-
Bureaux/sites commerciaux ou industriels	8	494 466	<b>504 512</b>	-
Autres	4	2 527 685	<b>2 566 109</b>	-
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>425 387 988</b>	<b>446 121 924</b>	-



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 15. Passifs environnementaux (suite)

#### (b) Autres éléments de passif environnemental

On comptabilise un passif au titre des anciens sites où se trouvent des munitions UXO lorsqu'il existe une base de mesure appropriée et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable. Ces passifs sont des obligations actuelles envers des tiers, qui résultent d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le ministère a relevé environ 893 sites (918 sites en 2014-15) où l'on soupçonne la présence des UXO qui pourraient devoir être éliminées. Sur ces sites, 61 sites (57 sites en 2014-15) sont confirmés comme étant des sites touchés par les UXO. Selon les meilleures estimations du ministère, on a comptabilisé un passif de 272 millions de dollars (1,3 millions de dollars en 2014-15) en vue des activités d'élimination sur 10 sites (5 sites en 2014-15) des sites à UXO confirmés. 14 des sites ont été assainis et seront fermés au cours du prochain exercice. Les autres 869 sites suspects (861 sites en 2014-15) en sont actuellement à la phase d'évaluation et il n'est pas encore possible de déterminer une estimation raisonnable. Sur ces sites, l'obligation d'activités d'élimination est probable pour 61 sites, possible pour 667 sites et improbable pour 141 sites.

Les efforts suivis du ministère concernant l'évaluation des sites contaminés, les obligations au titre de la mise hors services des biens et les sites touchés par les UXO peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.

### 16. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités du ministère et leur dénouement est inconnu. Le ministère assume des passifs éventuels pour les réclamations et litiges.

#### Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le ministère a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 3,5 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2014-15) au 31 mars 2016.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 17. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les obligations contractuelles de plus de 10 millions de dollars pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 et années suivantes	Total
Immobilisations	1 652 977	1 523 078	1 064 599	658 105	944 290	<b>5 843 049</b>
Achats	2 463 428	1 683 308	1 188 639	856 023	6 152 899	<b>12 344 297</b>
<b>Total</b>	<b>4 116 405</b>	<b>3 206 386</b>	<b>2 253 238</b>	<b>1 514 128</b>	<b>7 097 189</b>	<b>18 187 346</b>

### 18. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

#### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des victimes d'accidents de travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires des employés versées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	<b>648 821</b>	635 004
Installations fournies par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)	<b>75 430</b>	74 364
Indemnisation des victimes d'accidents de travail fournie par Emploi et Développement social Canada	<b>7 418</b>	7 787
Services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	<b>3 695</b>	3 148
<b>Total</b>	<b>735 364</b>	<b>720 303</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 18. Opérations entre apparentés (suite)

#### (b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Charges – autres ministères et organismes	<b>1 229 420</b>	1 140 588
Revenus – autres ministères et organismes	<b>20 871</b>	182 369
<b>Total</b>	<b>1 250 291</b>	<b>1 322 957</b>

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

### 19. Transferts en à destination d'autres ministères

#### (a) Transfert des paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages

Le gouvernement du Canada a commencé le paiement de salaires en arrérages en 2014-15. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré dans le futur. La transition vers les paiements salariaux en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation d'autorisations de dépenses supplémentaires par le ministère. Avant la fin de l'exercice, les paiements de transition pour l'implantation des paiements salariaux en arrérages ont été transférés à un compte central géré par SPAC, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

#### (b) Transfert du Secrétariat national Recherche et sauvetage au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Dès le 23 juillet 2015, conformément au décret C.P. 2015-1126, le ministère a transmis le contrôle et la supervision du Secrétariat national Recherche et sauvetage au le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Par conséquent, le ministère a aussi transféré les dépenses de quatre millions de dollars associées à la rémunération et aux avantages sociaux des employés. Par ailleurs, les données de 2015 ont été reclassées dans l'état des résultats, de façon à présenter les dépenses relatives aux activités transférées. Ni bien ni dette n'ont été transférés en ce qui a trait au programme.

### 20. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par le programme principal, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 20. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	OSCD	SDCG	PEFDPA	PECD
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Salaires et avantages sociaux	840 954	337 056	2 859 271	4 733 102
Amortissement	0	0	0	2 490 333
Services professionnels et spéciaux	149 357	25 792	51 649	1 552 837
Services de réparation et entretien	17 707	900	10 391	1 279 881
Charges reliées aux actifs corporels	17 398	2 534	35 371	820 033
Fournitures et approvisionnements	83 685	32 381	246 543	464 225
Transports et communications	53 017	28 968	119 810	477 053
Autres services	21 637	7 365	42 945	336 045
Perte découlant de l'aliénation, de la radiation et de la dépréciation des immobilisations corporelles	420 222	0	0	0
Locaux	12 951	8 746	25 268	145 594
Équipements et autres locations	15 093	14 519	98 551	32 615
Services publics	1 125	188	(324)	158 684
Dépense pour mauvaises créances	4 633	1 817	7 067	116 247
Intérêts relatifs aux paiements au titre des contrats de location-acquisition	70 105	0	0	(50 834)
Publicité, imprimerie et services connexes	2 907	208	853	9 410
Autres charges	(327 625)	21 937	83 483	981 363
<b>Total Charges de fonctionnement</b>	<b>1 383 166</b>	<b>482 411</b>	<b>3 580 878</b>	<b>13 546 588</b>
<b>Paiements de transfert</b>				
Transferts aux autres pays et aux organisations internationales	140 225	46	0	0
Transferts aux autres ordres de gouvernement	0	4 791	0	771
Transferts aux particuliers	0	827	0	3 308
Transferts aux organisations à but non lucratif	0	0	0	2 577
<b>Total Paiements de transfert</b>	<b>140 225</b>	<b>5 664</b>	<b>0</b>	<b>6 656</b>
<b>Total Charges</b>	<b>1 523 391</b>	<b>488 075</b>	<b>3 580 878</b>	<b>13 553 244</b>
<b>Revenus</b>				
Ventes de produits et services	119 598	9 614	12 775	291 043
Autre	4 657	0	151	96 248
Revenus d'intérêts et gains sur change	594	36	1 470	11 834
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	46	5	4 200	7 172
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(3 057)	0	(5 947)	0
<b>Total revenus</b>	<b>121 838</b>	<b>9 655</b>	<b>12 649</b>	<b>406 297</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>1 401 553</b>	<b>478 420</b>	<b>3 568 229</b>	<b>13 146 947</b>

OSCD Opérations de soutien et de combat de la Défense

SDCG Services de la Défense et contributions au gouvernement

PEFDPA Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

PECD Production des éléments de capacité de la Défense



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 20. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	RDCD	SI	2016	2015* (Après redressement note 21)
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Salaires et avantages sociaux	249 916	333 911	<b>9 354 210</b>	<b>9 826 191</b>
Amortissement	0	0	<b>2 490 333</b>	<b>2 603 950</b>
Services professionnels et spéciaux	57 650	31 070	<b>1 868 355</b>	<b>1 874 395</b>
Services de réparation et entretien	4 414	10 212	<b>1 323 505</b>	<b>1 054 564</b>
Charges reliées aux actifs corporels	9 796	1 500	<b>886 632</b>	<b>631 376</b>
Fournitures et approvisionnements	6 616	2 933	<b>836 383</b>	<b>773 733</b>
Transports et communications	12 420	5 642	<b>696 910</b>	<b>683 144</b>
Autres services	47 338	37 941	<b>493 271</b>	<b>421 330</b>
Perte découlant de l'aliénation, de la radiation et de la dépréciation des immobilisations corporelles	0	0	<b>420 222</b>	<b>721 972</b>
Locaux	2 132	3 209	<b>197 900</b>	<b>200 922</b>
Équipements et autres locations	834	1 755	<b>163 367</b>	<b>142 923</b>
Services publics	91	(105)	<b>159 659</b>	<b>179 739</b>
Dépense pour mauvaises créances	10 114	15 257	<b>155 135</b>	<b>(794)</b>
Intérêts relatifs aux paiements au titre des contrats de location-acquisition	0	0	<b>19 271</b>	<b>22 600</b>
Publicité, imprimerie et services connexes	1 409	1 013	<b>15 800</b>	<b>18 886</b>
Autres charges	39 145	(29 181)	<b>769 122</b>	<b>(121 607)</b>
<b>Total Charges de fonctionnement</b>	<b>441 875</b>	<b>415 157</b>	<b>19 850 075</b>	<b>19 033 324</b>
<b>Paiements de transfert</b>				
Transferts aux autres pays et aux organisations internationales	(191)	0	<b>140 080</b>	<b>116 644</b>
Transferts aux autres ordres de gouvernement	127	0	<b>5 689</b>	<b>6 567</b>
Transferts aux particuliers	(2)	(215)	<b>3 918</b>	<b>9 867</b>
Transferts aux organisations à but non lucratif	0	0	<b>2 577</b>	<b>3 139</b>
<b>Total Paiements de transfert</b>	<b>(66)</b>	<b>(215)</b>	<b>152 264</b>	<b>136 217</b>
<b>Total Charges</b>	<b>441 809</b>	<b>414 942</b>	<b>20 002 339</b>	<b>19 169 541</b>
<b>Revenus</b>				
Ventes de produits et services	2 484	14 236	<b>449 750</b>	<b>439 437</b>
Autre	0	7 809	<b>108 865</b>	<b>20 882</b>
Revenus d'intérêts et gains sur change	1 671	5 153	<b>20 758</b>	<b>13 407</b>
Gains provenant de l'aliénation d'actifs	263	6 085	<b>17 771</b>	<b>170 308</b>
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(2 280)	(6 967)	<b>(18 251)</b>	<b>(43 144)</b>
<b>Total revenus</b>	<b>2 138</b>	<b>26 316</b>	<b>578 893</b>	<b>600 890</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>439 671</b>	<b>388 626</b>	<b>19 423 446</b>	<b>18 568 651</b>

RDCD Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

SI Services internes

\* Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 21. Modification comptable

#### (a) Élimination du compte de pension de retraite

Pendant de nombreuses années, le ministère a déclaré le compte de pension de retraite en tant que passif sous « Comptes de pension des forces Canadiennes et d'assurance », et les montants à recevoir du Trésor correspondants, en tant qu'actifs financiers sous « Montant à recevoir de Trésor » dans l'état consolidé de la situation financière du ministère.

Conformément à l'article 3.6.2 de l'annexe de la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor, « les avantages sociaux futurs des employés ne sont pas inscrits dans les états financiers du ministère, car ils ne relèvent pas des ministères, à l'exception des passifs au titre des indemnités de départ ». Ainsi, le ministère a déterminé que les soldes et les opérations du compte de pension de retraite doivent être retirés de l'état consolidé de la situation financière. Ce changement permettra d'offrir des renseignements plus fiables et pertinents aux utilisateurs des états financiers du ministère. Cette modification a été appliquée sur une base rétroactive, et les informations comparatives pour 2014-15 ont été redressées.

La promesse du régime de retraite aux participants et aux bénéficiaires n'est pas touchée par l'élimination du Compte de pension de retraite des états financiers du régime de retraite. La *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* exige que toutes les obligations au titre des pensions découlant du régime soient respectées.

Le compte de pension de retraite assure un suivi de l'ensemble des cotisations, paiements de prestations, intérêts, charges et transferts liés au service antérieur au 1er avril 2000. La situation financière du compte de pension de retraite et les opérations qui y sont consignées sont indiquées à la note 7a et ont été retirés de l'état consolidé de la situation financière

#### (b) Redressement des soldes de l'exercice précédent

Le ministère effectue actuellement une révision pluriannuelle de ses processus d'évaluation et d'inscription des soldes des immobilisations corporelles et des stocks. En 2015-2016, cette révision a permis de déceler des stocks et des immobilisations corporelles qui auraient dû être enregistrés dans des exercices antérieurs.

Les répercussions des ajustements rétroactifs résultants sont présentées ci-dessous :



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 21. Modification comptable (suite)

(en milliers de dollars)	2015 Avant ajustement	Effet de la modification		2015 Après redressement
		note 21 (a)	note 21 (b)	
<b>État consolidé de la situation financière</b>				
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance	46 860 606	(46 118 651)	-	<b>741 955</b>
Total des passifs	51 173 734	(46 118 651)	-	<b>5 055 083</b>
Montant à recevoir du Trésor	48 735 962	(46 118 651)	-	<b>2 617 311</b>
Total des actifs financiers bruts	49 011 681	(46 118 651)	-	<b>2 893 030</b>
Total des actifs financiers nets	49 004 247	(46 118 651)	-	<b>2 885 596</b>
Immobilisations corporelles	32 338 247	-	(135 416)	<b>32 202 831</b>
Total des actifs non financiers	39 443 088	-	(135 416)	<b>39 307 672</b>
Situation financière nette ministérielle	37 273 601	-	(135 416)	<b>37 138 185</b>
<b>État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle</b>				
Total des charges	19 153 571	-	15 970	<b>19 169 541</b>
Coût net des activités poursuivies	18 552 681	-	15 970	<b>18 568 651</b>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 553 992	-	15 970	<b>18 569 962</b>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	17 745 613	(178 725)	-	<b>17 566 888</b>
Variations des montants à recevoir du Trésor	(85 739)	178 725	-	<b>92 986</b>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	240 808	-	15 970	<b>256 778</b>
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	37 514 409	-	(119 446)	<b>37 394 963</b>
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	37 273 601	-	(135 416)	<b>37 138 185</b>
<b>État consolidé de la variation de la dette nette ministérielle</b>				
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	240 808	-	15 970	<b>256 778</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 587 980)	-	(15 970)	<b>(2 603 950)</b>
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	15 116	-	(15 970)	<b>(854)</b>
<b>État consolidé des flux de trésorerie</b>				
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	18 553 992	-	15 970	<b>18 569 962</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 587 980)	-	(15 970)	<b>(2 603 950)</b>
Diminution des comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance	242 172	(178 725)	-	<b>63 447</b>
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	14 856 584	(178 725)	-	<b>14 677 859</b>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	17 745 613	(178 725)	-	<b>17 566 888</b>



## NOTES CONSOLIDÉES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉES)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 22. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

### 1. Présentation

Le présent document donne un résumé de l'information portant sur les mesures prises par le ministère pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris de l'information sur la gestion et les résultats de l'évaluation du contrôle interne, ainsi que sur les plans d'action connexes.

La Note 1 des présents états financiers, ainsi que le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités* contiennent des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du ministère.

### 2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers du ministère

#### 2.1 Gestion du contrôle interne

Le ministère dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilité bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et la surveillance ministérielles de son système de contrôle interne. Le ministère est doté d'un cadre de gestion du contrôle interne approuvé par le sous-ministre (SM) qui est le fondement de son système de CIRF. Son environnement de contrôle englobe une série de mesures et d'outils permettant à son personnel de gérer efficacement les risques en renforçant la sensibilisation, en fournissant les connaissances appropriées et en perfectionnant les compétences requises. Cet environnement de contrôle interne donne le ton à l'ensemble du ministère et comprend ce qui suit :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle liées à la gestion financière, incluant les rôles et les responsabilités des gestionnaires principaux dans leur domaine de responsabilité;
- Un groupe chargé de la gestion du contrôle interne, relevant du dirigeant principal des finances (DPF) et

ayant pour mandat de contrôler l'efficacité du système de CIRF pour l'ensemble du ministère; il rend notamment compte des lacunes constatées et, au besoin, apporte un soutien aux responsables de procédés administratifs en ce qui a trait à la mise en œuvre du système de CIRF;

- Une démarche d'amélioration continue comprenant un suivi permanent des contrôles clés liés aux processus qui sont arrivés à maturité dans le cadre du système de CIRF ainsi qu'une évaluation cyclique des contrôles liés à de nombreux processus à haut risque en vue de dénoter l'efficacité opérationnelle. Les activités d'évaluation comprennent un programme d'assurance de la qualité ministériel visant l'approvisionnement, les créateurs et paiements, l'obligation de tenir une prise d'inventaire dirigée pour les articles désignés comme étant de grande valeur ou présentant un risque élevé, ainsi que des contrôles réguliers afin de confirmer les évaluations menées et l'exécution adéquate des processus opérationnels clés;
- Le Programme d'éthique de la Défense, un programme d'éthique exhaustif reposant sur un système de valeurs qui a été mis en place pour répondre aux besoins du ministère et des Forces armées canadiennes (FAC), tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel;
- La Stratégie exhaustive de gestion des risques de fraude, qui protège les ressources du ministère contre la fraude, le gaspillage et l'abus grâce à un cadre de prévention et de détection;
- Le Profil de risque du ministère mis à jour annuellement;
- Des attestations de gestion financière à l'intention des sous-ministres adjoints, confirmant que les responsabilités liées à la gestion financière ont été pleinement satisfaites en ce qui concerne les pouvoirs, les ressources et les contrôles internes au sein de leurs domaines de programme, afin d'appuyer le SM et le DPF relativement à la signature de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers*;



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

- La communication et la formation continue sur les obligations légales, les politiques et les procédures pour une saine gestion financière et un contrôle efficace des finances;
- Des comptes rendus périodiques, au moins un par semestre, à l'intention de la haute direction du ministère, du Comité ministériel de vérification (CMV) et du SM. Le CMV fournit des conseils au SM en ce qui a trait à la pertinence et au fonctionnement des cadres et processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

### 2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

Le ministère compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers; il compte sur ces fournisseurs de services pour s'assurer de la tenue à jour d'un système adéquat de CIRF par rapport aux services fournis au ministère. En voici quelques exemples :

#### (i) Ententes communes :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) assure une gestion centralisée du paiement des salaires. En outre, dans le cadre de l'*Initiative de transformation de l'administration de la paye*, les services administratifs de paye pour tous les fonctionnaires civils du ministère ont été transférés en février 2016 vers le Centre des services de paye de la fonction publique situé à Miramichi, au Nouveau-Brunswick. SPAC gère aussi de façon centralisée l'approvisionnement en biens et services et fournit les services de gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit gratuitement certains services au ministère ainsi que de l'information servant à calculer les charges à payer et les provisions, comme la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques au ministère ainsi que de l'information servant à créer la note relative au passif éventuel annexée aux états financiers et devant être incluse dans les *comptes publics du Canada*; et

- Services partagés Canada gère les contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI) en lien avec les services de courriel, des centres de données et du réseau.

#### (ii) Ententes particulières :

- Construction de Défense Canada fournit des services de passation et de gestion de marchés de construction ainsi que des services connexes liés à l'infrastructure pour le ministère, conformément au protocole d'entente conclu entre les deux parties et à l'Instrument de délégation des pouvoirs du ministère.
- Services globaux de relogement Brookfield gère les déplacements du personnel du ministère dans le cadre du Programme de réinstallation intégrée (PRI) des FAC, qui représente la politique approuvée du SCT en matière de réinstallation; et
- Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) fournit au ministère le montant de la charge accumulée liée aux indemnités de départ pour les FAC.

### 3. Résultats de l'évaluation du ministère pour l'année financière 2015-16

Le ministère est l'une des plus vastes et plus complexes organisations au sein du gouvernement du Canada; ses dépenses annuelles totalisent près de 20 milliards de dollars, ses revenus s'élèvent à 500 millions de dollars et ses biens sont estimés à plus de 40 milliards de dollars (valeur comptable nette). Le cadre de CIRF du ministère, en appui à la Politique sur le contrôle interne (PCI) du Conseil du Trésor, comporte plus de 1 000 points de contrôle documentés, répartis sur 16 cycles économiques importants, dans un contexte financier fortement décentralisé. Il dispose de trois systèmes de paye distincts, tous faisant actuellement l'objet de transformations importantes. Chaque année, ces systèmes assurent le versement de plus de 9 milliards de dollars en salaires et avantages sociaux à plus de 100 000 militaires et employés civils. Il existe en outre deux principaux



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

systèmes de planification des ressources de l'organisation (PRO) qui appuient les activités de la Défense, notamment en ce qui a trait à la gestion du matériel, les biens immobiliers, la gestion des ressources humaines et les services financiers. La mise en place de contrôles financiers touche tous les aspects des activités et s'étend à chaque secteur opérationnel du ministère.

Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a mis sur pied un bureau de gestion de projet (BGP) officiel et a mis en œuvre un plan pluriannuel intégré et détaillé, axé sur les mesures correctives visant les 158 lacunes non corrigées en matière de contrôle (environ 15 % des plus de 1 000 points de contrôle documentés), préalablement relevées au cours de l'évaluation du cadre de contrôle financier de ses processus à haut risque.

Une structure de gouvernance réunissant deux comités de hauts fonctionnaires et visant à assurer un leadership quant à la mise en œuvre de la PCI, a également été établie au cours de l'année financière 2015-16. Ces comités sont composés de cadres supérieurs du ministère ayant pour mandat commun de faciliter les activités de mise en œuvre de la PCI au sein du ministère. Ils ont également, s'il y a lieu, la responsabilité d'approuver ou d'appuyer des recommandations en vue de remédier à certaines lacunes ou faiblesses relevées en matière de contrôle dans le cadre de la PCI.

De même, conformément à ce qui avait été prévu, le ministère a poursuivi les activités liées à son efficacité opérationnelle ainsi que plusieurs activités de surveillance. Il s'agit de progrès notables en vue de se conformer à la PCI, ce qui a permis au ministère de se rapprocher d'un système CIRF arrivé à maturité. Les paragraphes qui suivent et le tableau 1 de la présente annexe fournissent des renseignements détaillés sur les évaluations et les résultats de l'année financière 2015-16.

### 3.1 Efficacité conceptuelle des contrôles clés

Au cours de l'année financière 2015-16, la documentation et l'évaluation relatives à l'efficacité conceptuelle ont été complétées en ce qui concerne le processus opérationnel de délégation des pouvoirs de signature de documents financiers, à la suite de l'automatisation du processus de pouvoirs de signature de documents financiers du ministère dans le système de planification des ressources de l'organisation (PRO) du ministère. Des points à améliorer en ce qui a trait au contrôle ont été relevés et feront l'objet de mesures correctives au cours de l'année financière 2016-17. De plus, l'examen des contrôles financiers du PRI des FAC a été effectué, en réponse aux préoccupations soulevées par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). Les recommandations d'améliorations à apporter aux processus d'assurance de la qualité et de vérification en appui à la *Loi sur l'administration financière* seront évaluées au cours de l'année financière 2016-17.

Par ailleurs, les mesures correctives prévues touchant les lacunes de contrôle en matière de conception ont continué d'être appliquées aux processus opérationnels du ministère en ce qui a trait à la présentation de rapports financiers et d'états financiers, à la clôture d'année financière, aux biens immobiliers, aux biens d'équipement, aux stocks, au cycle de l'approvisionnement au paiement, aux autres créateurs et paiements et à la paie de la Force régulière et de la Force de réserve. Parmi les principales activités visant la prise de mesures correctives, soulignons les initiatives suivantes :

- Établissement d'un groupe de travail de mise en œuvre, chargé de concevoir un nouveau programme de cartes de paiement pour remédier aux lacunes du système de CIRF. Celui-ci comprend notamment un guide décrivant le nouveau programme de cartes de paiement et les contrôles mis en place, une formation en ligne obligatoire à l'intention des titulaires de cartes, un programme central de surveillance de l'organisation élaboré à partir des outils fournis par les



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

sociétés émettrices de cartes, un manuel destiné aux détenteurs de cartes ainsi que des outils de travail destinés aux coordonnateurs de cartes. Le nouveau programme de cartes de paiement sera mis en œuvre à l'automne 2016.

- L'élaboration d'un programme d'assurance de la qualité et d'un plan d'échantillonnage pour les processus liés à la solde militaire comprenant une évaluation des risques liés aux opérations de paye et le recensement des types de transactions présentant un risque faible ou élevé. Un programme d'échantillonnage s'appuyant sur des modèles statistiques sera utilisé en vue d'appuyer un cycle d'amélioration continue visant notamment la mise à jour des directives d'administration de la paye, l'orientation des visites d'inspection sur place et des visites d'aide fournie sur place, actuellement menées sur toutes les bases et escadres.
- La mise en place d'un groupe de travail sur les mesures correctives visant les processus liés aux cartes individuelles de voyage et l'achèvement des travaux de ce groupe afin de remédier aux lacunes constatées au cours de l'année financière 2014-15. Ces activités d'évaluation et de prise de mesures correctives ont suivi la mise en œuvre du programme de voyages par les services de voyage partagés en 2014. Un plan de mesures correctives a été élaboré de concert avec les intervenants ministériels et les responsables des procédés administratifs; il sera mis en œuvre au cours de l'année financière 2016-17.

### 3.2 Tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

Au cours de l'année financière 2015-16, l'application de mesures correctives portant sur l'efficacité opérationnelle s'est terminée comme prévu en ce qui concerne les charges payées d'avance (ventes de matériel militaire à l'étranger).

Les visites prévues de validation des lieux ont également été réalisées afin de vérifier le bilan d'ouverture pour les biens immobiliers. L'existence des biens dans le grand livre auxiliaire a fait l'objet d'une vérification, mais

l'intégralité des biens n'a pu être entièrement déterminée. Les mesures correctives portant sur ces conclusions se poursuivront.

En préparation aux tests de l'efficacité opérationnelle des processus liés à la paye des civils, le ministère a collaboré avec SPAC à la suite du lancement du nouveau contexte de regroupement des services de paye, dans le cadre de l'*Initiative de transformation de l'administration de la paye*. Parmi les principales activités menées, mentionnons :

- Examen de la documentation du Centre des services de paye énonçant les responsabilités de l'organisme central et du ministère en matière de contrôle, afin de déterminer l'incidence des activités de transformation de la paye sur le cadre actuel de contrôle financier du ministère pour les processus liés à la paye des civils. En se fondant sur cette analyse, le ministère entreprendra en 2016-17 une mise à jour de son cadre de contrôle financier actuel afin de tenir compte des changements apportés à l'environnement de contrôle dans son ensemble.
- Achèvement des exigences du système opérationnel portant sur un outil d'échantillonnage statistique au sein du système financier du ministère en vue d'appuyer les examens d'assurance de la qualité des transactions de paye des civils reçues par le biais du nouveau système de paye du gouvernement du Canada (Phénix). Cet outil sera intégré au système financier du ministère au cours de l'année financière 2016-17; il fournira des échantillons qui seront utilisés à des fins d'assurance de la qualité.

### 3.3 Surveillance continue des contrôles clés

Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a poursuivi ses activités de surveillance continue en ce qui concerne les contrôles de l'entité et les CGTI, et a entrepris des activités touchant les processus opérationnels des charges payées d'avance et des revenus et comptes débiteurs afin d'appuyer l'étape de surveillance continue.



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

À la suite de la mise à jour de son plan de surveillance lors de l'année financière 2015-16, le ministère a déterminé que les contrôles de l'entité présentent un risque faible, en se fondant sur les activités réalisées à ce jour. Par conséquent, certains contrôles clés entourant ce processus ont été évalués dans le cadre du calendrier de rotation de trois ans, conformément au plan de surveillance continue du ministère.

Les activités des CGTI au cours de l'année financière 2015-16 se sont concentrées sur la prise de mesures correctives concernant les exceptions des CGTI dans le cadre du système financier du ministère, le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD).

À la suite des tests de l'efficacité opérationnelle, le ministère a déterminé que les processus associés aux revenus et aux comptes débiteurs présentent un risque faible et feront donc l'objet d'une surveillance selon un cycle de rotation de trois ans.

Le ministère a également mis en œuvre une stratégie de surveillance continue touchant les charges payées d'avance; celle-ci devrait être achevée au cours de l'année financière 2016-17.

### 3.4 Autres réalisations portant sur le CIRF

Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a entrepris des activités supplémentaires visant la prise de mesures correctives afin d'appuyer un système efficace de CIRF et une approche de surveillance continue. Parmi les principales activités de CIRF qui ont été menées, mentionnons :

- La mise en place d'un processus d'échantillonnage statistique normalisé, déployé à l'échelle du ministère, a permis à ce dernier d'assurer un contrôle continu de l'efficacité des contrôles financiers en ce qui concerne l'approvisionnement, les créateurs et les paiements pour l'ensemble du ministère, et d'en rendre compte

au DPF. Des procédures et des formations uniformisées ont conséquemment été élaborées et mises en place en vue d'appuyer les acteurs financiers au sein du ministère. Dans la région de la capitale nationale, 13 organisations de niveau un ont reçu une formation, et cinq bases et escadres ont fait l'objet de visites, ce qui a permis d'offrir plus de 200 heures de formation. Ces renseignements ont également permis au ministère de mettre à jour ses politiques et procédures, lorsque cela était nécessaire, afin de renforcer la gestion financière au sein de la Défense.

- Des ateliers portant sur les processus opérationnels et les modifications connexes apportées au système ont été organisés dans le cadre de la phase 2 du programme de modernisation des activités en matière d'infrastructure et d'environnement (MAIE). Un examen des modifications proposées au système a été effectué en vue de s'assurer que celles-ci n'ont pas d'incidence négative sur le cadre de contrôle financier visant les biens immobiliers.
- Établissement d'un organisme de stratégie et analyse relatives aux immobilisations et aux stocks (SAIS) relevant du DFP et ayant la responsabilité d'effectuer la comptabilité générale et de produire les rapports sur les stocks, les éléments d'actif groupés (EAG) et les biens immobiliers.
- Mise à jour de la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les processus liés aux règlements interministériels créés par le créancier ou le débiteur, aux paiements du SIGRD, au traitement régulier des factures et aux cartes d'achat afin de tenir compte des changements apportés aux processus et aux contrôles à la suite des initiatives de transformation des activités et la révision de l'orientation politique émanant des organismes centraux.



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

### 4. Plan d'action du ministère

#### 4.1 Progrès réalisés au cours de l'année financière 2015-16

Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a réalisé d'importants progrès au chapitre de la mise en œuvre d'un système efficace de CIRF pour la majorité de ses processus de gestion financière, et ce, en ayant une compréhension des mesures correctives requises, en travaillant de façon horizontale avec les intervenants et en mettant sur pied un bureau de gestion de projet (BGP) officiel en vue de quantifier le nombre de contrôles clés et de lacunes en matière de contrôle, dans le but d'élaborer un plan pluriannuel intégré et détaillé. L'approche de gestion de projet adoptée intègre l'utilisation d'un suivi officiel du risque et des enjeux, la gestion du changement et la participation régulière de la haute direction par le biais de rapports détaillés sur la structure de gouvernance et le rendement.

Le tableau 1 ci-dessous résume une évaluation menée par une tierce partie des progrès réalisés par le ministère au 31 mars 2016.

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Contrôles de l'entité – Surveillance continue cyclique	Respecté  À la suite de la mise à jour du plan de surveillance au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a déterminé que les contrôles de l'entité représentaient un risque faible en se fondant sur les activités réalisées à ce jour, les constatations connexes et la surveillance continue. Par conséquent, les contrôles portant sur ce processus feront l'objet de vérifications selon un cycle de rotation de trois ans, comme il est indiqué dans la mise à jour du plan de surveillance. Des activités ont également été menées en préparation à un examen de vérification interne du sous-ministre adjoint (Services d'examen), dont le début est prévu pour juin 2016.
Contrôles généraux des technologies de l'information – Surveillance continue cyclique	Respecté  L'année 2015-16 représente la deuxième année de la phase de surveillance continue des CGTI.  Au cours de cette année, l'accent a été mis sur la mise en place des mesures correctives visant les exceptions des CGTI liés au SIGRD. Une ressource spécialisée a été intégrée à l'équipe du SIGRD afin d'examiner la viabilité et le caractère raisonnable des plans d'action devant faire l'objet de mesures correctives à la suite des lacunes décelées au cours de l'année précédente.  Des activités ont également été menées en préparation à un examen de vérification des CGTI par le BVG, qui devrait commencer en juin 2016.



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Présentation de rapports financiers et préparation des états financiers – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté pour l'essentiel</p> <p>Au cours de l'année financière 2015-16, les progrès se sont poursuivis en vue de remédier aux lacunes relevées précédemment, y compris les mesures correctives visant le rapprochement entre les livres auxiliaires et le grand livre général. Par ailleurs, les mises à jour requises ont été apportées au cadre de contrôle financier en fonction du processus actuel.</p> <p>Au cours de l'année financière 2016-17, le ministère prévoit effectuer des tests de l'efficacité opérationnelle.</p>
Clôture d'année financière – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté pour l'essentiel</p> <p>Au cours de l'année 2015-16, des efforts ont été déployés afin de corriger les lacunes en suspens relevées en matière de contrôle et mises en évidence lors des tests de l'efficacité conceptuelle. Par ailleurs, les mises à jour requises ont été apportées au cadre de contrôle financier en fonction du processus actuel.</p> <p>Au cours de l'année financière 2016-17, le ministère prévoit effectuer des tests de l'efficacité opérationnelle.</p>
Revenus et comptes débiteurs – Surveillance continue cyclique	<p>Respecté</p> <p>Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a collaboré avec des intervenants ministériels clés afin de confirmer la mise en œuvre de mesures correctives liées aux tests menées quant à l'efficacité opérationnelle.</p> <p>À la suite des tests de l'efficacité opérationnelle menés au cours de l'année 2014-15, le ministère a déterminé que les processus liés aux revenus et aux comptes débiteurs représentaient un risque faible puisqu'une importante source de revenus, soit l'entraînement de forces militaires étrangères, fait l'objet d'une vérification annuelle. Par conséquent, le ministère élaborera une stratégie de contrôle adéquate en 2016-17 et par la suite, compte tenu du faible niveau de risque constaté.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Charges payées d'avance – Tests de l'efficacité opérationnelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Des instructions, des listes de vérification et d'autres outils ont été mis au point concernant la documentation et la détermination de la valeur des biens reçus, afin de corriger les problèmes constatés jusqu'en 2015-16.</p> <p>Au cours de l'année financière 2016-17, le ministère prévoit parachever une approche de surveillance continue et entreprendre des tests en matière de surveillance sur une base continue.</p>
Cycle de l'approvisionnement au paiement – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Au cours de l'année 2015-16, des efforts continus ont été déployés afin de corriger les lacunes en suspens relevées en matière de contrôle au sein des processus d'approvisionnement au paiement, entraînant notamment des activités visant la prise de mesures correctives et d'autres initiatives portant sur les processus d'acquisition et de soutien du matériel (ASM) et d'activités de transformation relatives aux biens immobiliers. L'accent a notamment été mis sur les activités d'approvisionnement au sein du module de gestion du matériel (module MM), la gestion des fournisseurs et l'application des mesures correctives pour combler les lacunes constatées au chapitre du contrôle lors des tests de l'efficacité conceptuelle des contrôles financiers pour le module Comptabilité budgétaire (module FM) du SIGRD au cours de l'année financière 2014-15.</p> <p>De plus, à la demande du BVG, le ministère a mis à jour la documentation relative au cadre de contrôle financier pour les sous-processus documentés précédemment afin de tenir compte des changements apportés aux processus actuels et à l'environnement de contrôle. Parmi les cadres mis à jour, notons les règlements interministériels créés par le créancier ou le débiteur, ainsi que les paiements et le traitement régulier des factures du SIGRD.</p> <p>Au cours de l'année 2016-17, le ministère prévoit réaliser des tests de l'efficacité opérationnelle pour la majorité des processus du cycle de l'approvisionnement au paiement.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Autres créditeurs et paiements – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Le secteur « Autres créditeurs et paiements » comprend les processus uniques liés au cycle de l'approvisionnement au paiement, comme la gestion des délégations de pouvoir, les cartes d'achat, le Programme de réinstallation intégré (PRI), les cartes de voyage ministérielles et les paiements provenant des systèmes sources qui font interface avec le système de PRO du ministère.</p> <p>Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a terminé la documentation et l'évaluation de l'efficacité conceptuelle du PRI, des processus opérationnels automatisés de délégation des pouvoirs de signature de documents financiers et a achevé la documentation des contrôles du nouveau programme portant sur les comptes ministériels de frais de voyage (CMFV).</p> <p>Le ministère a également mis sur pied des groupes de travail pour les cartes individuelles de voyage et les cartes d'achat. Le groupe de travail chargé des cartes individuelles de voyage s'est penché sur un plan de mesures correctives visant à donner suite aux conclusions d'un processus d'évaluation de l'efficacité conceptuelle mené en 2014-15, tandis que le groupe de travail responsable des cartes d'achat a concentré ses efforts sur le plan de mesures correctives élaboré au cours de l'année financière 2014-15. Ces deux groupes de travail ont atteint leurs objectifs, et d'importantes mesures correctives ont été apportées au cours de l'année 2015-16, ce qui a permis de renforcer les contrôles financiers liés à ces processus.</p> <p>De plus, à la demande du BVG, le ministère a mis à jour la documentation relative au cadre de contrôle financier des cartes d'achat précédemment documentées afin de tenir compte des changements apportés aux processus et aux contrôles réalisés par le biais de mesures correctives.</p> <p>Au cours de l'année 2016-17, le ministère prévoit réaliser des tests de l'efficacité opérationnelle pour la majorité des processus du cycle de l'approvisionnement au paiement.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Paye des civils – Tests de l'efficacité opérationnelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>La mise en œuvre du Projet de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement du Canada a été reportée à février 2016 et a donné lieu à de nouveaux processus de paye ainsi qu'à de nouvelles activités de contrôle. Par conséquent, le ministère a procédé à un examen de la documentation relative au cadre de contrôle financier du Centre des services de paye de SPAC et du ministère afin d'évaluer les répercussions des activités de transformation de la paye sur le cadre de contrôle financier actuel du ministère en ce qui concerne la paye des civils. En se fondant sur cette analyse, le ministère entreprendra la mise à jour de son cadre de contrôle financier actuel au cours de l'année financière 2016-17 afin de tenir compte des changements apportés à l'environnement de contrôle dans son ensemble et en vue de se préparer aux tests de l'efficacité opérationnelle qui ont été reportés à l'année 2017-18 en raison des activités de transformation.</p> <p>Dans l'intervalle, le ministère a élaboré des exigences relatives aux systèmes opérationnels visant un outil d'échantillonnage statistique au sein des CGTI afin d'appuyer les exigences en matière d'assurance de la qualité décrites dans la Directive sur les vérifications des comptes du CT et concernant les agents financiers. Avec l'aide de PwC, le ministère a également mis au point en 2015-16 un outil de classement destiné à évaluer et à déterminer les niveaux de risque associés aux types de transactions de paye qui seront sélectionnées et vérifiées dans le cadre du programme. Ce programme sera mis en œuvre au cours de l'année financière 2016-17.</p> <p>Le ministère a également mis sur pied un groupe de travail chargé de présenter des options en vue de simplifier les formalités d'arrivée et de départ pour la région de la capitale nationale (RCN). Le projet de transformation de la Direction des services administratifs communs de la Défense a permis d'élaborer et d'analyser des options qui appuieront des contrôles financiers solides dans le cadre de ce processus.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Paye des membres de la Force régulière et de la Force de réserve – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Au cours de l'année financière 2015-16, le ministère a mis sur pied un programme d'assurance de la qualité visant la paye des membres de la Force régulière et de la Force de réserve, avec l'aide de PwC, afin d'appuyer les exigences en matière d'assurance de la qualité concernant les agents financiers, conformément à ce qui est décrit dans la Directive sur les vérifications des comptes du CT. Les activités réalisées dans le cadre de cette initiative comprenaient notamment la création d'un outil de classement des niveaux de risque associés à certaines transactions de paye ayant fait l'objet d'un échantillonnage et d'une vérification dans le cadre du programme. Outre la mise en place du programme d'assurance de la qualité, le ministère a poursuivi la mise en œuvre du plan de mesures correctives déployé à la suite de l'évaluation initiale de l'efficacité conceptuelle. Les mesures correctives se sont concentrées sur l'élaboration de politiques et de procédures financières, l'application des dispositions de la LGFP, le renforcement des contrôles des systèmes de solde des militaires et l'officialisation des activités de formation et d'accompagnement.</p> <p>Le ministère a également poursuivi son soutien et sa contribution continus dans le cadre du projet de Transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (TCGPM) au chapitre des contrôles financiers, par l'examen et l'élaboration des exigences relatives aux systèmes opérationnels.</p> <p>Au cours de l'année 2017-18, le ministère prévoit effectuer des tests de l'efficacité opérationnelle.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Stocks – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Au cours de l'année financière 2015-16, d'importants efforts ont été déployés afin de remédier aux nombreuses lacunes en matière de contrôle constatées lors des tests de l'efficacité conceptuelle. La participation à divers groupes de travail et des contributions à d'autres initiatives en cours ont permis de mener des discussions sur les lacunes en matière de contrôle, de mettre en place certains programmes, d'obtenir des approbations et de créer une documentation sur les exigences opérationnelles liées aux nouvelles capacités du système et aux changements de processus. Parmi les secteurs visés par ces initiatives, notons l'identification du matériel, l'aliénation, la gestion d'entrepôt, et la réparation et la révision.</p> <p>Le projet portant sur l'établissement de la valeur du matériel s'est poursuivi au cours de l'année et a réalisé des progrès en ce qui concerne le recensement des problèmes de tarification clés, y compris la normalisation des champs d'établissement de la valeur dans le SIGRD et des reçus non prévus, ceux-ci permettant d'ajouter des prix manuellement lors de la réception de marchandises. L'enjeu le plus important qui a été signalé a fait l'objet d'une analyse et enquête plus détaillées, en vue de recommander au cours de l'année financière 2016-17 un plan d'action à mettre en œuvre. Au cours de l'année 2017-18, le ministère prévoit effectuer des tests de l'efficacité opérationnelle.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Biens d'équipement – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Au cours de l'année 2015-16, le ministère a pris des mesures afin de remédier au processus d'achat direct d'immobilisations. Tout au long de l'année, des intervenants se sont réunis et un processus de haut niveau a été élaboré.</p> <p>Bien que les intervenants se soient entendus sur la conception du processus, des discussions et des activités de planification se poursuivent en ce qui concerne les rôles et responsabilités, les changements à apporter au système, les interdépendances, la documentation des procédures et la formation relative à la création et au maintien de registres d'actifs. Les améliorations des contrôles et la documentation relative au processus d'aliénation des immobilisations se poursuivent également.</p> <p>Des mesures ont par ailleurs été prises en vue de formuler des exigences relatives au système qui engloberaient le règlement obligatoire des dépenses d'exécution afin d'assurer une capitalisation des biens en temps opportun et de façon complète, et ainsi contribuer à l'exactitude générale des états financiers du ministère.</p> <p>Au cours de l'année 2017-18, le ministère prévoit effectuer des tests de l'efficacité opérationnelle.</p>
Biens immobiliers – Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	<p>Respecté</p> <p>Les visites des lieux prévues pour la vérification du bilan d'ouverture visant les biens immobiliers ont été achevées en 2015-16, et les travaux se poursuivent en vue de présenter un résumé des résultats et conclure quant à l'existence et au caractère complet du solde de l'actif des biens immobiliers.</p> <p>En ce qui concerne la phase 2 du programme de modernisation des activités en matière d'infrastructure et d'environnement (MAIE), des commentaires ont été formulés lors du processus conceptuelle afin de garantir que les contrôles du système de CIRF sont pris en compte dans les exigences opérationnelles et les solutions connexes qui doivent être mises en œuvre en novembre 2016.</p> <p>Au cours de l'année 2017-18, le ministère prévoit effectuer des tests de l'efficacité opérationnelle.</p>



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

**Tableau 1 — Progrès réalisés par le ministère par rapport à son plan d'action de 2014-15 (suite)**

Éléments inclus dans le plan d'action de 2014-15	État
Passifs d'assainissement – Tests de l'efficacité et prise de mesures correctives	<p>Respecté en partie</p> <p>Afin d'appuyer les mesures correctives mises en place, le ministère a préparé du matériel de communication présentant un aperçu du cadre de contrôle financier, des contrôles clés et des raisons justifiant leur caractère obligatoire. Ce matériel de communication a été conçu dans le but d'éduquer et d'informer les intervenants ministériels quant aux contrôles effectués en vue d'appuyer les passifs d'assainissement.</p> <p>Au cours de l'année 2015-16, des procédures de fermeture de site et outils connexes ont été conçus pour les sites qui ne requièrent aucune autre mesure. De plus, les mises à jour requises ont été apportées au cadre de contrôle financier en fonction du processus actuel. Bien qu'il fût anticipé que l'analyse de l'efficacité de l'exécution commence en 2015-16 pour les passifs d'assainissement, celle-ci aura lieu à la suite de la mise en œuvre de la phase 2 de l'initiative MAIE, au cours de l'année financière 2016-17.</p>

### 4.2 État d'avancement et plan d'action pour la prochaine année financière et les AF suivantes

Alors que le ministère poursuit les travaux en vue de réaliser la mise en œuvre intégrale de la Politique sur le contrôle interne (PCI), les progrès s'échelonnent sur plusieurs années en raison de la taille, de la complexité et de la nature décentralisée des opérations du ministère. De plus, un certain nombre d'initiatives importantes sont en cours au sein du ministère pour lesquelles les éléments de la PCI doivent être intégrés à la transformation des activités afin d'en assurer le succès.

Les principaux éléments des processus opérationnels touchés par ces initiatives de transformation ainsi que leur état et plan d'action sont les suivants :

**Cycle de l'approvisionnement au paiement :** En raison du système intégré de PRO du ministère, les processus de ce secteur seront touchés par les changements apportés aux processus d'ASM et aux activités de transformation relatives aux biens immobiliers, ce qui entraînera la tenue d'activités de documentation, de tests de l'efficacité conceptuelle et de prise de mesures correctives additionnelles. À la suite de la réalisation de ces activités en 2016-17, le ministère lancera les tests de l'efficacité opérationnelle.

**Autres créateurs et paiements :** Au fur et à mesure que les activités de rationalisation et de transformation opérationnelle progresseront, on prévoit retirer les anciens systèmes. De plus, la documentation et la mise en œuvre des contrôles financiers évolueront avec ces initiatives de transformation.

**Paye de la Force régulière et de la Force de réserve :** On prévoit que la mise en œuvre intégrale du projet de Transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (TCGPM) relatif à l'administration de la paye de la Force régulière et de la Force de réserve se déroulera au-delà de l'échéance prévue pour l'année financière 2018-19.



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

afin de s'assurer que celui-ci respecte de toutes les exigences réglementaires de la PCI. La mise en œuvre du plan d'action de mesures correctives se poursuivra pendant cette période de transformation, et l'accent sera mis sur la mise à profit d'éléments pertinents du Projet de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement du Canada.

**Paye des civils :** Le Projet de modernisation des services et des systèmes de paye du gouvernement du Canada, sous la direction de SPAC, fait l'objet d'une mise en œuvre progressive lancée en octobre 2013. Une fois le projet mis en œuvre de façon stable au cours de l'année financière 2016-17, le ministère commencera les tests de l'efficacité opérationnelle des processus de paye des civils, dans un premier temps par l'évaluation et la mise à jour du cadre de contrôle financier au sein du nouveau contexte de regroupement des services de paye, pour ensuite procéder à l'analyse de l'efficacité opérationnelle au cours de l'année financière 2017-18.

**Stocks :** Divers projets et plans de transformation seront réalisés dans le cadre de la campagne de transformation des processus d'ASM, dont les activités visant la prise de mesures correctives de la PCI dépendent. En ce qui concerne la gestion de l'approvisionnement, l'accent sera mis sur la poursuite des travaux associés au Projet de modernisation et de rationalisation de la gestion des stocks en vue de remédier aux lacunes relatives à la PCI observées par rapport aux différents processus d'ASM, comme la gestion d'entrepôt, la réparation et la révision et l'aliénation. Il sera également important de participer activement à ces initiatives afin de s'assurer que les contrôles internes sont intégrés aux différentes activités de restructuration des processus opérationnels.

En ce qui a trait à l'évaluation des stocks, les activités se poursuivent en ce qui concerne le projet d'établissement de la valeur du matériel et d'élaboration d'un plan d'action visant à combler les lacunes et les faiblesses sur le plan des politiques et des processus en la matière qui entraînent des inexactitudes dans les évaluations des stocks et les rapports financiers.

La politique de responsabilisation à l'égard du matériel du chef d'état-major de la défense et du sous-ministre, qui fournissait des directives sur l'obligation de tenir une prise d'inventaire des articles désignés comme étant de grande valeur ou comme présentant un risque élevé, incluant la confirmation des prix passés, a été intégrée aux politiques. Le ministère exerce maintenant deux fois par année une surveillance de la responsabilisation à l'égard du matériel par le biais de plans d'action sur la responsabilisation à l'égard du matériel.

Le ministère a accompli des progrès importants en vue d'améliorer l'exactitude et l'intégralité de la consignation de la valeur des stocks détenus, et les activités portant sur les contrôles internes constituent un élément clé en vue d'assurer des progrès continus. Par exemple, l'identification du matériel constitue un processus fondamental ayant une incidence directe sur le traitement et les rapports financiers des stocks et des biens d'équipement. Le ministère a mis en place un groupe de travail chargé de se pencher sur ces questions en ce qui a trait au processus d'identification du matériel (y compris les éléments mis en évidence par le biais des activités entreprises dans le cadre de la PCI); il cherchera par ailleurs à présenter un projet destiné à résoudre ces questions.

**Biens immobiliers :** Des efforts continueront d'être déployés en vue de résoudre les questions d'intégralité des biens immobiliers soulevées lors des visites de sites associées aux biens immobiliers. La mise en œuvre de la phase 2 du programme de modernisation des activités en matière d'infrastructure et d'environnement (MAIE) est prévue pour l'année financière 2016-17. Les exigences opérationnelles relatives au système et la documentation portant sur les



## ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EXERCÉ EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016 (NON VÉRIFIÉS)

processus opérationnels font actuellement l'objet d'une révision afin de s'assurer que les éléments adéquats de CIRF y sont intégrés. Les tests de l'efficacité opérationnelle se poursuivront après la mise en œuvre de la phase 2, au cours de l'année financière 2017-18.

La mise en place d'un BGP officiel et d'un plan intégré continuera de fournir la structure de gouvernance nécessaire afin d'assurer un suivi des multiples interdépendances, complexités et conflits de priorités au sein du ministère et du gouvernement du Canada.

Le plan d'action du ministère résumé dans le tableau 2 est fondé sur les ressources actuelles ainsi que sur les interdépendances décrites ci-dessus. Il est donc touché par les changements apportés au niveau des ressources et par les résultats des projets et sera analysé annuellement.

**Tableau 2 : État et plan d'action concernant l'achèvement des secteurs de contrôle cernés**

Secteur de contrôle clé	ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION		
	Tests de l'efficacité conceptuelle et prise de mesures correctives	Analyse de l'efficacité opérationnelle et mesures correctives <sup>(1)</sup>	Surveillance continue cyclique <sup>(2)</sup>
<b>Contrôles au niveau de l'entité (CNE)</b>	Achevé	Achevé	Oui
<b>Contrôles généraux des TI</b>	Achevé	Achevé	Oui
<b>Rapports financiers et clôture des comptes</b>	Achevé	2017-18	2018-19
<b>Contrôles des processus :</b>			
Revenus et comptes débiteurs	Achevé	Achevé	Oui
Charges payées d'avance	Achevé	Achevé	2016-17
Cycle de l'approvisionnement au paiement	2016-17	2017-18	2018-19
Autres créiteurs et paiements	2016-17	2018-19	2018-19
Paye des civils	Achevé	2018-19	2018-19
Paye de la Force régulière et de la Force de réserve	2016-17	2018-19	2018-19
Stocks	2016-17	2018-19	2018-19
Biens d'équipement	2016-17	2018-19	2018-19
Biens immobiliers	Achevé	2018-19	2018-19
Passifs relatifs à l'assainissement	Achevé	2017-18	2018-19

(1) Cette phase se déroule en deux étapes qui se déploient sur plus de 12 mois. Les contrôles des processus mentionnés comprennent plusieurs activités de contrôle clés, et les dates indiquées correspondent à l'exercice financier au cours duquel l'ensemble des activités liées à ce processus seront terminées.

(2) La surveillance continue commence de façon parallèle, au moment où l'évaluation de l'efficacité opérationnelle est sur le point de se terminer; ainsi, la date associée à cette phase pourrait être la même que celle prévue pour l'achèvement de la phase précédente.



## INDEX

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne exercé en matière de rapports financiers du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 2015-2016 (non vérifiés) .....	38
Autorisations parlementaires (note 3) .....	14
Avantages sociaux futurs (note 9) .....	22
Charges payées d'avance (note 12) .....	24
Chiffres correspondants (note 22) .....	37
Comptes de pension des Forces canadiennes et d'assurance (note 7) .....	18
Créditeurs et charges à payer (note 4) .....	16
Débiteurs (note 10) .....	24
Dépôts et comptes en fiducies (note 5) .....	17
Immobilisations corporelles et amortissement cumulé (note 14) .....	26
Information sectorielle (note 20) .....	32
Modification comptable (note 21) .....	35
Obligations au titre d'immobilisations corporelles louées (note 8) .....	21
Obligations contractuelles (note 17) .....	31
Opérations entre apparentés (note 18) .....	31
Passifs environnementaux (note 15) .....	28
Passifs éventuels (note 16) .....	30
Pouvoirs et objectifs (note 1) .....	6
Prêts et avances (note 11) .....	24
Revenus reportés (note 6) .....	17
Sommaire des principales conventions comptables (note 2) .....	9
Stocks (note 13) .....	25
Transferts en à destination d'autres ministères (note 19) .....	32